

Revue de presse du MEDEF IDF du samedi 2 au 4 septembre 2017

1	Indépendants : ce que prépare le gouvernement.....	2
2	Bascule cotisations-CSG : seuls les « petits » professionnels gagneront du pouvoir d'achat	3
3	Microentrepreneurs : le régime social étendu	4
4	Cars Macron : Ouibus optimiste malgré ses lourdes pertes.....	5
5	GM&S : la justice examine l'offre de reprise	6
6	Bruno Le Maire annoncera des privatisations « dans quelques semaines »	7
7	TVA : SFR et Bouygues Telecom dans le viseur de Bercy	8
8	Jean-Michel Blanquer: «La langue est un enjeu de civilisation et de lutte contre les inégalités» 9	
9	Rentrée des classes : ce qui change cette année.....	11
10	Ecologie : la feuille de route du ministre Nicolas Hulot.....	12
11	Edouard Philippe sur la réforme du Code du Travail : "Ce n'est que le début"	13
12	Réforme du code du travail : le patronat réjouit, les syndicats mitigés	16
13	Muriel Pénicaud : «La France ne sera pas le pays du travail low-cost»	18
14	Laurent Wauquiez affiche l'objectif du rassemblement.....	23
15	Les Républicains : les Constructifs sont prêts à devenir un parti.....	24
16	Merkel veut la fin des discussions d'adhésion UE-Turquie.....	25
17	Pays émergents : Pékin et Delhi tentés de jouer l'unité.....	27
18	L'Amérique se redresse sans l'aide de Trump.....	28
19	À Washington, une rentrée parlementaire à haut risque	30

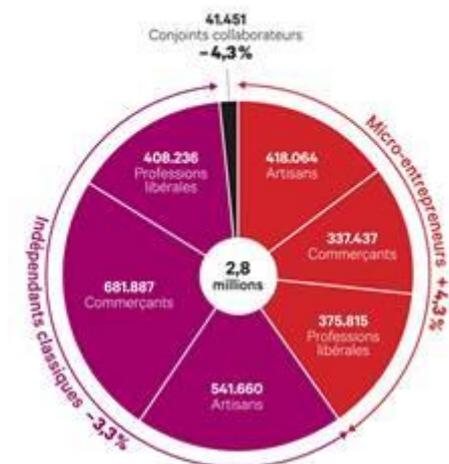
::: ECONOMIE

LES ECHOS – 04/09/2017

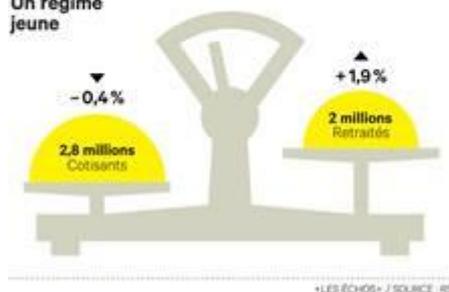
1 Indépendants : ce que prépare le gouvernement

Les cotisants au RSI

En nombre, au 31 décembre 2016, et évolution 2015-2016



Un régime jeune



+VIDEO. Le gouvernement fera des annonces à Dijon mardi sur les indépendants. L'absorption du RSI par le régime général ne se fera pas facilement.

Cajoler les PME, puis bichonner les indépendants. Après avoir dévoilé des ordonnances réformant le Code du travail qui ont ravi les petites entreprises, le gouvernement va s'adresser aux artisans, commerçants, professions libérales et micro-entrepreneurs. Le Premier ministre, Edouard Philippe, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ainsi que le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, Benjamin Griveaux, se rendront à Dijon mardi et évoqueront la disparition programmée du Régime social des indépendants (RSI), annonceront des gains de pouvoir d'achat et l'extension du régime social des micro-entrepreneurs. Les deux ministres de tutelle visiteront la caisse RSI locale, en cours de fusion avec les caisses de trois autres régions, et devraient rassurer les salariés sur leur maintien en emploi.

Un régime honni

La disparition du régime, effective à partir du 1er janvier, est très attendue. Ce sera la fin de la marque RSI, honnie des assurés depuis la mise en place catastrophique d'un outil informatique inadapté il y a neuf ans. Certes, le service s'est amélioré, mais des bugs subsistent. La crainte de subir une erreur de calcul de ses cotisations et de ne pas avoir d'interlocuteur compréhensif est encore là.

Bientôt, la gestion des risques sera assurée par le régime général, celui qui protège les salariés du privé. L'Urssaf sera donc seule chargée du recouvrement. « C'est ce que nous demandons, explique Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants. Cela sécurisera le calcul des charges. Et ce sera plus simple pour le suivi des droits des indépendants qui changent de régime. »

Après le RSI, tous les souhaits des entrepreneurs ne seront pas exaucés pour autant. Certains rêvent d'une baisse de cotisations, ou d'une remise à zéro des compteurs de charges impayées. D'autres, comme Marc Sanchez, veulent cotiser plus : « Nous voulons une protection à la carte, en payant plus pour la retraite, le chômage, la prévoyance, la santé », explique-t-il. Plus largement, l'occasion est belle de remettre à plat un mode de calcul des cotisations baroque et parfois injuste.

Transition jusqu'à fin 2019

Le prochain budget de la Sécurité sociale devrait privilégier les simplifications administratives, plutôt que de refondre les droits. Il faut une période de transition pour que le régime général et ses multiples caisses digèrent le RSI. Une mission dirigée par Dominique Giorgi y travaille. « Emmanuel Macron est le plus allant, mais les ministres de tutelle ont compris qu'il fallait y aller avec précaution », explique un familier du dossier. Selon le syndicat Snacos-CFTC, la mission Giorgi envisage une transition jusqu'à fin 2019, avec un transfert du service dentaire et médical vers le régime général au deuxième trimestre 2018. Les accueils RSI ont l'avantage d'être multirisques (santé et maladie). Ils ont montré leur capacité à gérer au plus près les deniers publics - le nombre de sites doit tomber à 9 fin 2018. Le président a promis le maintien d'un « guichet unique » pour les indépendants. Ces arguments plaident pour la patience, sans compter la volonté de tous d'éviter une nouvelle catastrophe industrielle.

VIDEO. Fin du RSI : quelles conséquences pour les indépendants ?

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030522858330-independants-ce-que-prepare-le-gouvernement-2111349.php>

Solveig Godeluck

LES ECHOS – 04/09/2017

2 Bascule cotisations-CSG : seuls les « petits » professionnels gagneront du pouvoir d'achat



Comme les salariés du privé, les indépendants bénéficieront d'une baisse de cotisations, mais modulée selon les revenus. Leur gain global avoisinera 100 millions d'euros.

Résolu à redistribuer du pouvoir d'achat aux actifs, le gouvernement n'a pas oublié les indépendants. En déplacement à Dijon, mardi, le Premier ministre devrait les rassurer sur ce point. A l'instar des salariés du privé, les artisans, commerçants et professions libérales seront compensés pour la hausse de 1,7 point de la CSG qu'ils subiront dès janvier. Cette dernière devra selon nos informations rapporter 22,6 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité sociale en 2018, en comptant tous les actifs, les retraités, les revenus du capital. Pour les seuls indépendants, cela représente une ponction annuelle de 1,9 milliard d'euros.

Environ 100 millions d'euros de gain global

Comme les salariés du privé, les indépendants seront plus que compensés : ils devraient bénéficier d'un coup de pouce d'environ 100 millions d'euros en année pleine. Les modalités seront un peu différentes de celles des salariés. Ces derniers verront leurs cotisations salariales maladie et chômage baisser de 2,2 points en janvier, puis de 0,95 point à l'automne 2018. Comme les indépendants ne paient pas d'assurance-chômage obligatoire, les réductions de cotisations devraient porter sur la maladie et la famille.

La formule de calcul sera tout autre. Le gouvernement souhaite poursuivre les efforts de l'exécutif précédent en faveur des indépendants ayant de petits revenus. La baisse de cotisations ciblera le bas de l'échelle. Au-dessus de 4.000 euros de revenus, il y aura une compensation, mais pas de gain.

25 % des indépendants sans gain

Seuls 25 % indépendants n'empocheront pas un supplément. Et la catégorie dans son ensemble, soit 2,8 millions d'indépendants actifs, sera gagnante. Le sort des fonctionnaires est plus incertain. Ces derniers vont subir une hausse de 3 milliards d'euros de la CSG. Ils bénéficieront probablement d'une suppression de leur cotisation salariale chômage et d'un complément sous forme de prime. Mais le gouvernement ne sera-t-il pas tenté de calculer leur gain de pouvoir d'achat en prenant en compte la revalorisation du point d'indice et de la grille salariale déjà décidée ?

Pour rappel, chez les salariés du privé, la bascule des cotisations vers la CSG doit se traduire par un gain de 260 euros par an pour un SMIC en année pleine, c'est-à-dire à partir de 2019, d'environ 350 euros pour un salaire de 2.000 euros par mois et de 700 euros pour un cadre payé 4.000 euros par mois.

Solveig Godeluck

LES ECHOS – 04/09/2017

3 Microentrepreneurs : le régime social étendu

Le plafond de chiffre d'affaires en dessous duquel s'applique le régime social simplifié va doubler.

C'est une réforme plus importante qu'il n'y paraît pour l'ensemble des indépendants. Comme promis lors de la campagne électorale, les plafonds de chiffre d'affaires en dessous desquels on peut bénéficier du régime social simplifié du microentrepreneur (la nouvelle dénomination des auto-entrepreneurs) vont doubler. Ils passeront de 82.800 euros à 165.600 euros pour le commerce, et de 33.100 euros à 66.200 euros pour les services. La mesure devrait être confirmée mardi à Dijon par le Premier ministre.

En revanche, le plafond restera inchangé pour la franchise de TVA. Autrement dit, les microentrepreneurs acquitteront la taxe s'ils dépassent 82.800 ou 33.100 euros de chiffre d'affaires. Plusieurs arguments plaident en ce sens. D'abord, la franchise de TVA, « ça coûte ! », justifie-t-on à Bercy. Par ailleurs, « il faudrait renégocier avec les partenaires européens une dérogation à la directive TVA », ce que le gouvernement préfère éviter. Il part du principe que les seuils actuels conviennent aux entrepreneurs : au-delà, les affaires marchent bien, et ils peuvent gérer la TVA. A contrario, si l'on fait trop de cadeaux fiscaux aux microentrepreneurs, les artisans et commerçants qui n'ont pas opté pour ce régime crieront à la concurrence déloyale.

De toute façon, l'allègement de la fiscalité n'est pas le sujet. Avec ce doublement des plafonds de la microentreprise, Emmanuel Macron veut simplifier la vie des entrepreneurs. Pour un indépendant, le régime microsociale est une bénédiction. Ses charges, assises sur le chiffre d'affaires, sont faciles à calculer : 13,1 % de cotisation maladie-maternité-vieillesse s'il vend des biens ou loue des chambres ; 22,7 % pour les prestations de services. A quoi s'ajoutent 0,1 % à 0,3 % de contribution à la formation professionnelle. Pas de seuils de revenus, pas de variations de taux entre la première et la deuxième année, pas de différences d'assiette.

Factures et cotisations

Non seulement leurs charges sont plus prévisibles, mais en plus ils les acquittent sans délai. La plaie du petit entrepreneur, qui tient sa comptabilité tant bien que mal, ce sont les factures qui arrivent trop tard, hors cycle. Quand les rentrées d'argent dégringolent et qu'il est devenu impossible de payer les cotisations de l'exercice précédent. C'est là que se nouent la rancoeur et l'incompréhension de l'affilié au régime social des indépendants. C'est d'ailleurs pourquoi la direction du RSI milite pour aller vers l'autoliquidation, c'est-à-dire la possibilité pour tous les entrepreneurs d'estimer eux-mêmes leurs revenus, puis de les déclarer et de les payer au fil de l'eau. Mais la mise en oeuvre est compliquée.

Les microentrepreneurs pratiquent déjà l'autoliquidation en direct auprès des Urssaf, souligne François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs : « Vous payez un pourcentage de votre chiffre d'affaires tous les trimestres, puis en fin d'année, il y a une régularisation », explique-t-il. Simple comme bonjour. « Le doublement du seuil va permettre de couvrir un si grand nombre

d'affiliés au RSI, qu'il rend quasiment inutile la mise en place de l'autoliquidation pour les autres indépendants », parie-t-il. Aujourd'hui, 40 % des affiliés au RSI sont des microentrepreneurs, soit 1,2 million de personnes. C'est déjà beaucoup, mais on n'a probablement encore rien vu.

Solveig Godeluck

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 04/09/2017

4 Cars Macron : Ouibus optimiste malgré ses lourdes pertes



Ouibus développe notamment pendant la saison estivale des lignes éphémères vers les stations balnéaires.

La filiale de la SNCF annonce l'équilibre pour 2019, après 45 millions de déficit pour 2016. « Le plus dur est fait », estime son directeur général, Roland de Barbentane.

Quarante cinq millions d'euros de déficit l'an dernier pour 45 millions de chiffre d'affaires, 130 millions de déficit cumulé depuis 2013... La publication courant août (après plusieurs années de silence sur le sujet) des comptes de Ouibus, la filiale que la SNCF a lancée sur le marché des cars longue distance, a nourri les critiques de tous ceux qui jugent suicidaire l'obstination de l'entreprise publique dans une activité où elle aligne les pertes. Mais pour Roland de Barbentane, qui a pris la tête de Ouibus il y a deux ans, cette situation est « tout à fait normale ».

« Nous sommes sur un marché très exigeant en capitaux », explique le dirigeant aux « Echos ». Un autocar coûte 300.000 euros, rappelle-t-il, et Ouibus en possède en propre 69 sur une flotte de 220 véhicules (le reste étant apporté par les sous-traitants et les franchisés). Par ailleurs, « nous avons dû investir massivement en 2015 et 2016 sur le digital, la marque et le développement de l'offre », plaide-t-il.

Le réseau a atteint la taille critique

« Mais aujourd'hui, le plus dur est fait, indique-t-il. Notre réseau a atteint la taille critique. Et nous avons désormais deux années de recul sur le fonctionnement de nos lignes : nous savons désormais ce qui marche ou pas, et cela nous permet de travailler très finement nos dessertes, en modulant au mieux notre offre en fonction de la demande pour adapter en permanence le « serpent de charge » ».

En moyenne, l'offre est ainsi supérieure de 20% le week-end par rapport à la semaine, et de 75% l'été par rapport à la très basse saison. Mais ces ajustements sont réalisés très précisément, ligne par ligne. Un exercice que mènent également les deux rivaux de Ouibus, Flixbus et Isilines. La filiale de la SNCF annonce des taux de remplissage (une des variables-clefs pour viser la rentabilité) allant de 60% à 75%.

Des lignes éphémères

Dans le même temps, les charges sont passées au peigne fin. Grâce à ces efforts, 2017 va marquer l'inversion de la tendance, promet Roland de Barbentane, qui table sur « une réduction d'un quart des pertes par rapport à 2016 », soit un déficit compris entre 30 et 35 millions d'euros. L'amélioration devrait ensuite se poursuivre, jusqu'à atteindre l'équilibre en 2019, avance le dirigeant.

Côté trafic, Ouibus devrait transporter cette année 4 millions de passagers en France et en Europe, contre 2,9 millions l'an dernier. Le volume d'affaires doit dans le même temps passer à 70 millions d'euros cette année, contre 47 millions.

Le transporteur va à l'avenir continuer à jouer la carte des lignes éphémères, comme il l'a fait cet été pour desservir les stations balnéaires ou certains festivals de musique, comme les Vieilles charrues en Bretagne. Ces liaisons ponctuelles sont « à 75 % rentables », assure Roland de Barbentane.

Lionel Steinmann

LE FIGARO – 04/09/2017

5 GM&S : la justice examine l'offre de reprise



Après plusieurs mois de rebondissements, la justice se penche ce lundi sur l'unique offre de reprise de l'équipementier automobile creusois. Seuls 120 emplois sur 277 seraient préservés.

C'est l'épilogue probable d'un «feuilleton» industriel de plusieurs mois. Le tribunal de commerce de Poitiers doit statuer ce lundi, à partir de 10 heures, sur l'offre de reprise de l'équipementier automobile creusois GM&S, placé en liquidation judiciaire depuis le 30 juin. La seule offre ferme sur la table - valide jusqu'au 20 septembre - émane du leader français de l'emboutissage GMD (Groupe Mécanique Découpage), dirigé par Alain Martineau.

Au total, seuls 120 emplois sur 277 seraient préservés. Un «mieux que rien» insuffisant pour les salariés, qui devraient venir en nombre depuis le site de La Souterraine (Creuse) pour manifester devant le tribunal. Pour rappel, fin juillet, la justice avait reporté pour la cinquième fois sa décision sur l'offre de reprise de GM&S par GMD. Dans un avis rendu vendredi, le Comité d'entreprise de GM&S s'est gardé de rejeter l'offre de GMD mais a réaffirmé sa position: l'offre n'est «pas rationnelle» sur le plan industriel, «insuffisante» sur l'emploi et l'accompagnement et sans garantie sur la «pérennité» du site.

Les salariés veulent continuer de se battre

Comme le soulignent les syndicats CGT et FO du site, le personnel a voté à 70% pour la poursuite des actions dans les jours à venir. Les salariés sont en effet convaincus que «les lignes peuvent encore bouger», même si le tribunal valide l'offre de 120 emplois en l'état. Une délégation de La Souterraine s'est d'ailleurs rendue à l'Élysée jeudi afin de remettre un courrier au président de la République Emmanuel Macron, sollicitant son intervention.

Parallèlement, les syndicats entendent se battre sur «l'indemnisation des blessés» - ainsi qu'ils ont baptisé les futurs salariés licenciés - notamment concernant les indemnités extra-légales (ils réclament 75.000 euros par licencié), la formation et le reclassement d'un personnel ayant plus de 50 ans de moyenne d'âge. Pour la CGT, l'État «ne mesure pas l'échelle du cataclysme» de 157 emplois perdus dans un bassin industriel - la Creuse - dont GM&S était jusque-là le deuxième employeur privé.

Le gouvernement attendu au tournant

Le dossier GM&S est aussi un dossier éminemment politique. Une sorte de test pour le gouvernement. En juillet, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'était déplacé dans la Creuse et avait déclaré que «pas un seul salarié ne sera mis de côté». Bercy avait aussi arraché des garanties de commandes à PSA et Renault (principaux clients de GM&S): 22 millions d'euros

annuels sur cinq ans, et 15 millions d'investissement répartis entre l'État et les constructeurs. Plus tôt, en juin, le président Emmanuel Macron - fraîchement élu - avait rencontré des salariés, leur promettant de faire le «maximum» tout en rappelant qu'il n'était «pas le Père Noël».

LE MONDE – 02/09/2017

6 Bruno Le Maire annoncera des privatisations « dans quelques semaines »



Le ministre de l'économie dit vouloir privatiser certaines entreprises « afin de financer l'innovation ».

Le ministre de l'économie français, Bruno Le Maire, a fait savoir samedi 2 septembre qu'il annoncerait dans « quelques semaines » la privatisation de certaines entreprises. « Je vais annoncer dans quelques semaines que nous allons privatiser certaines entreprises pour avoir de l'argent afin de financer l'innovation », a-t-il déclaré lors du forum The European House – Ambrosetti, sorte de mini-Davos qui se tient jusqu'à dimanche 3 septembre à Cernobbio, sur le lac de Côme.

« Nous pensons vraiment que c'est une meilleure façon de dépenser de l'argent en finançant l'innovation plutôt que d'être emprisonné dans certaines compagnies qui ne sont pas stratégiques pour l'Etat français », a ajouté le ministre de l'économie. « L'innovation est la clé du futur pour l'économie, la clé pour rendre la France plus forte », a-t-il ensuite martelé sans donner aucun détail sur les entreprises qui allaient être privatisées. La Française des jeux fait partie des pistes étudiées, selon certains experts.

« Avec notre nouveau président, Emmanuel Macron, nous sommes déterminés à rendre la France plus forte », a-t-il affirmé en détaillant les diverses mesures annoncées par le gouvernement pour « améliorer » le fonctionnement du marché du travail et le système fiscal et réduire la dépense publique.

10 milliards d'euros pour l'innovation

Bruno Le Maire avait déjà fait état le 6 juillet de la cession de « participations dans un certain nombre d'entreprises publiques à partir du mois de septembre ». La veille, il avait annoncé ces « importantes cessions d'actifs » pour financer l'innovation, à laquelle l'Etat destinera 10 milliards d'euros. Ces cessions permettront « au contribuable de savoir que son argent est placé pour le futur et non pas pour le passé », avait-il souligné.

Pendant la campagne électorale, le président, Emmanuel Macron, avait promis d'alimenter ce fonds de 10 milliards par les dividendes tirés du portefeuille de l'Etat, mais aussi peut-être par quelques privatisations.

« Ces 10 milliards d'euros seront financés par la cession d'actifs de l'Etat dans un certain nombre d'entreprises, qui seront placés et rapporteront les moyens financiers nécessaires pour financer l'innovation », avait ajouté le locataire de Bercy en juillet.

Bruno Le Maire a aussi abordé le dossier des chantiers navals de STX France. Il s'est dit confiant sur la conclusion d'un accord avec l'Italie d'ici fin septembre, répétant qu'un accord avec l'Italien Fincantieri restait la « meilleure option pour Saint-Nazaire ». « Je serai à Rome le 11 septembre pour essayer de construire un nouveau compromis sur STX avec (mon homologue) Pier Carlo Padoan et le gouvernement italien », a déclaré M. Le Maire devant la presse.

7 TVA : SFR et Bouygues Telecom dans le viseur de Bercy



Pour le Syndicat de la presse en ligne, SFR et Bouygues Telecom, dont la presse n'est pas le principal métier, « instrumentalisent le taux de TVA réduit » à 2,1 % via leurs abonnements SFR Presse et LeKiosk pour améliorer leurs résultats.

Les opérateurs appliquent le taux de TVA réduit de la presse à une partie de leurs revenus : l'Etat y perd plusieurs centaines de millions d'euros.

Le gouvernement veut faire cesser les pratiques de contournement fiscal de certains opérateurs télécoms. Dans son viseur : SFR et Bouygues Telecom qui, tous deux, ont inclus dans leurs abonnements des kiosques presse (SFR Presse et LeKiosk), donnant accès à leurs abonnés à des journaux de manière illimitée. Or la presse jouit d'un taux de TVA réduit (2,1 %), par rapport à la télévision (10 %) et au téléphone (20 %), les deux autres services inclus dans les forfaits télécoms. Et, depuis que les opérateurs appliquent ce taux de TVA très réduit de la presse sur une partie de leurs abonnements, l'Etat perd plusieurs millions d'euros.

Un milliard d'euros

Selon les estimations, les gains de TVA seraient compris entre 300 et 400 millions d'euros pour SFR ; et autour de 200 millions pour Bouygues Telecom. Si Orange et Free décidaient de lancer eux aussi leur kiosque, ce montant pourrait dépasser le milliard d'euros ! A l'heure où l'Etat cherche par tous les moyens à faire rentrer de l'argent dans les caisses, les sommes ne sont pas négligeables. Cela a manifestement fait réfléchir Bercy, qui, alerté sur ces pratiques, notamment par Free, n'entend désormais plus laisser faire.

C'est ce qu'a sous-entendu Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, dans un tweet posté vendredi soir. « Protection de la presse : le PLF 2018 [projet de loi de finances, NDLR] assurera que le taux réduit de la TVA presse lui profite effectivement dans le cadre des offres mobiles », a-t-il écrit, sans plus de précisions. « Nous donnerons les détails dans les jours à venir », indique le cabinet du ministre.

Limiter l'application de la TVA

En clair, Bercy souhaiterait limiter l'application de la TVA réduite aux sommes touchées par les journaux qui sont présents dans ces kiosques presse. Et donc faire en sorte que cette TVA à taux réduit s'applique aux revenus réels liés à la presse. Ce qui diminuerait considérablement les gains de TVA de SFR et Bouygues Telecom. A chaque téléchargement d'un exemplaire, les journaux se voient verser, par les opérateurs télécoms, une commission de quelques centimes d'euros. SFR Presse, service offert dans les abonnements sans supplément de prix, et qui propose 80 titres de presse, génère jusqu'à 100.000 téléchargements par jour. Ce qui, en réalité, est très peu, par rapport à la vingtaine de millions d'abonnés de SFR. Alors que cela lui permet de générer une économie de plusieurs centaines de millions d'euros... Et donc d'améliorer ses résultats.

Clarifier les règles du jeu, c'est une chose. Adresser un redressement fiscal à SFR et Bouygues Telecom pour les pratiques mises en oeuvre jusqu'ici, en est une autre. La question reste ouverte. Pour le Syndicat de la presse en ligne, en tout cas, tout est clair. Il s'agit d'un cas « d'instrumentalisation du taux de TVA réduit » à 2,1 % par « des acteurs économiques dont la presse n'est pas le principal métier, dénonçait-il cet été. L'activation automatique de ces offres, à la

résiliation complexe démontre que leur fonction essentielle est de réduire l'impôt », poursuivait-il. Plus pour très longtemps, manifestement.

Fabienne Schmitt

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 04/09/2017

8 Jean-Michel Blanquer: «La langue est un enjeu de civilisation et de lutte contre les inégalités»



INTERVIEW - Méthodes de lecture, langues anciennes, pédagogie, réflexions autour des neurosciences... Trois mois après sa nomination, le ministre livre ses projets pour l'Éducation nationale.

LE FIGARO. - Quelle est la priorité de votre ministère en cette rentrée scolaire?

Jean-Michel BLANQUER. - Notre but premier, c'est que chaque élève sache bien lire, écrire, compter, respecter autrui à l'école primaire. Il suppose de déployer une série d'outils au service des professeurs, eux-mêmes au service des élèves. Cela passe par la mesure de division des classes de CP par deux en REP+ (éducation prioritaire renforcée). Nous attendons beaucoup de cette mesure. Elle s'accompagne de mesures pédagogiques qui ne valent pas uniquement pour l'éducation prioritaire, mais pour l'ensemble du système. Pour avancer, nous avons aussi besoin de savoir où l'on en est. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité mettre en place des évaluations en CP et en 6e, de façon à avoir un point de repère pour chaque enfant de France. C'est quelque chose de naturel et de très positif, y compris dans la relation avec les parents d'élèves, qui doit être prioritaire. Ces évaluations seront bien entendu restituées aux familles. La «mallette des parents», que j'avais mise en place en tant que recteur de Créteil, va être généralisée. L'idée est de mieux expliquer les enjeux de l'année scolaire aux parents.

Vous vous êtes récemment exprimé sur les méthodes de lecture. Votre plébiscite de la méthode syllabique a suscité des controverses dans le monde syndical. Que reprochez-vous aux méthodes actuelles?

Aujourd'hui, la méthode de lecture globale pure n'est plus appliquée dans les écoles. Je n'ai d'ailleurs jamais prétendu le contraire. Mais il reste des traces de pratique qui sont contre-productives. Ce que je souhaite, en tant que ministre, c'est mettre à disposition des enseignants les méthodes les plus efficaces en matière de lecture et d'écriture, tout au long de l'école élémentaire, et notamment au CP et CE1. Pour cela, il est de mon devoir de faire savoir à l'ensemble du système éducatif ce qui existe, l'état de la recherche et ce qui peut nous permettre de progresser. La formation initiale et continue des enseignants prendra pleinement en compte ces éléments. Il s'agit du premier vecteur de réussite dans le futur.

Il faut une clarté de l'institution. Il faut lever l'ambiguïté sur ce que l'on appelle les «méthodes mixtes». Si méthode mixte signifie décodage et sens, c'est en effet ce qu'il faut. En revanche, si méthode mixte signifie mélange des méthodes globale et syllabique, c'est absurde. Mélanger du vin et du vinaigre ne fait jamais un bon vin. Je ne me situe pas par rapport à toutes les querelles passées qui ont été stériles, mais par rapport à l'état de la recherche et de ce que j'ai vu sur le terrain. Dans certains cours préparatoires, j'observe que l'usage d'un manuel n'est pas systématique aujourd'hui. Or, il en faut. Devrais-je faire comme si j'ignorais cette réalité?

Lorsque vous évoquez la recherche, vous vous référez régulièrement aux neurosciences. Comment vous êtes-vous intéressé à cette discipline? En quoi nourrit-elle votre réflexion pédagogique?

J'y suis arrivé en tirant un fil. En observant des problèmes sur le terrain, j'ai cherché à mieux comprendre ce qui expliquait certaines difficultés. Les sciences cognitives me sont apparues comme celles qui objectivent le mieux les choses. Les livres de Jean-Pierre Changeux ont été une porte d'entrée vers un nouveau monde qui reste, un peu comme les fonds marins, largement à découvrir. Stanislas Dehaene, par exemple, professeur au Collège de France, décrit avec beaucoup de précision les sept principes qui permettent d'entrer dans la lecture: l'enseignement explicite du code alphabétique, une progression rationnelle, un apprentissage actif associant lecture et écriture, un transfert de l'explicite vers l'implicite, un choix rationnel des exemples et des exercices, un engagement actif combinant attention et plaisir, une adaptation au niveau de l'enfant. Les neurosciences ont par ailleurs révélé l'importance de la plasticité du cerveau pendant les premières années. Ce qui n'a pas été ancré dès le plus jeune âge est très difficile à rattraper ensuite. C'est sur la base de ces constats que l'on a réhabilité les enjeux de mémorisation. Opposer la mémoire et le sens comme on a pu le faire dans le passé n'a pas lieu d'être. On a besoin des deux.

Vous avez effectivement déclaré «ce que l'on a appelé le pédagogisme doit relever du monde d'hier». Que reste-t-il aujourd'hui de ce pédagogisme?

Je ne veux pas faire un abus de ce mot. C'est pourquoi je ne dis pas «pédagogisme» mais «ce qu'on a appelé le pédagogisme». La pédagogie est essentielle. Elle est au cœur de toute démarche éducative. La France a longtemps été en pointe, de façon scientifique, sur ces questions. Puis certains courants ont voulu monopoliser ce très beau mot avec une démarche parfois discutable. Deux idées ont fait des dégâts: celle consistant à importer dans les premiers apprentissages des concepts pertinents pour l'enseignement supérieur. Ils apparaissent comme un jargon en grammaire par exemple. Alors qu'un grand principe de pédagogie est d'aller du plus simple au plus complexe. Une autre dérive a été de considérer que l'élève peut construire son savoir. Alors que l'on a d'abord besoin de transmettre des bases. On comprend la bonne volonté qu'il y a eue derrière les deux démarches mais elles ont été des erreurs que nous payons encore aujourd'hui. On doit passer maintenant à autre chose, sortir de la querelle «pédagogistes-républicains», arrêter les bêtises et aller de l'avant à la lumière des différentes sciences et expériences, comme le font très bien d'autres pays.

Vous refusez l'étiquette d'homme de droite ou de conservateur dont certains syndicats vous affublent. Pourquoi?

L'éducation n'est ni de droite ni de gauche. L'éternelle querelle politique et syndicale sur les sujets éducatifs ne doit pas être une fatalité. Fort heureusement, nombre de mes interlocuteurs ne sont pas binaires. J'ai des opinions, des convictions souvent issues d'observations et de travail. Je les affirme avec fermeté. On peut les considérer comme venant de la droite ou de la gauche. Certains me qualifient parfois de conservateur en caricaturant mon propos. Si c'est être conservateur que de vouloir rehausser le niveau, si c'est être conservateur que de promouvoir la culture générale, si c'est être conservateur que de proposer des évaluations constructives aux élèves et aux enseignants, alors je crois que 95 % des Français sont conservateurs! Soyons sérieux. Je pense défendre un progressisme véritable lorsque je veux lutter à la racine contre les inégalités par l'éducation, la qualité pédagogique, la différenciation. Je crois aussi que le progrès surgit d'un optimisme allié à l'amour de notre pays.

Conformément au projet d'Emmanuel Macron, vous souhaitez donner davantage d'autonomie aux établissements scolaires. Vous considérez-vous comme un libéral?

Il s'agit d'un mot piège et d'une case totalement polémique dans laquelle je ne m'enfermerai pas. Je ne me reconnais pas dans l'interprétation négative qui a cours en France autour de ce mot. Je suis un lecteur de Tocqueville qui est selon moi un immense auteur. Je ne suis pas du tout pour le «laisser faire laisser aller». Je suis très attaché à la République, à la portée de sa devise. Et j'aime la France de toutes mes forces.

Vous avez distribué Les Fables de La Fontaine à 150.000 élèves de CM2 avant les vacances d'été. Certains y voient une mesure gadget.

Je n'ai aucun goût pour les gadgets. En matière d'éducation, il faut des signes et il faut des amorces. J'ai vivement souhaité distribuer ce livre aux élèves de CM2 pour montrer l'importance de la lecture. Mais j'ai parfois noté quelques sourires ironiques. Ceux qui se croient modernes en

ironisant sur La Fontaine sont de faux modernes. La Fontaine est éternel, il nous parle de la vie tout simplement. Les enfants adorent. Ils sont attirés par ce vocabulaire recherché. Les grandes œuvres littéraires de la France font partie de son éternelle modernité. Je veux développer le goût de lecture. Avec la ministre de la Culture, nous avons de grandes ambitions pour la lecture. Cela devrait aussi être un sujet d'unité nationale.

Vous vous êtes lancé dans une véritable ode au latin, lors de la conférence de presse de rentrée...

Si je défends les langues anciennes, c'est en raison d'une conviction profonde. Lorsque j'étais recteur de Créteil, je développais le latin avec la complicité des professeurs de lettres classiques, notamment dans les établissements difficiles. J'ai pu constater qu'il était un vecteur de lutte contre les inégalités. Décrire les langues anciennes comme désuètes et élitistes est une contre-vérité et une insulte pour tous ceux qui veulent partager l'amour de la langue avec tous les élèves quelles que soient leurs origines sociales. C'est moderne parce que la langue, c'est la vie. C'est ce qui nous permet d'échanger. Notre langue française ne vient pas de nulle part. L'affaissement du langage dans notre société contemporaine peut participer à une forme de désarroi de notre société. Or, le ministère de l'Éducation, c'est d'abord le ministère de la langue. C'est un enjeu de civilisation et de lutte contre les inégalités. Le latin et le grec ne sont pas l'alpha et l'oméga pour y parvenir, mais ils y participent. Les professeurs de lettres classiques se sont sentis très attaqués avec la réforme du collège, qu'ils sont aujourd'hui dans un très grand dynamisme pédagogique. J'ai confié au linguiste et inspecteur général honoraire Pascal Charvet la mission de réfléchir à un renouveau des langues anciennes.

Un ex-principal de collège de Marseille vient de publier un livre témoignage qui confirme la montée de l'islamisme depuis les années 2000 à l'école. Après les attentats, Najat Vallaud-Belkacem avait lancé en 2015 des états généraux autour de la laïcité. Irez-vous plus loin pour restaurer l'autorité?

La République doit être solide et volontariste. Elle repose sur des principes simples que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et laïcité. Les règles existent. Elles sont bonnes. La loi de 2004 en est une fondamentale. Ce livre montre simplement que l'école n'est plus en situation de les faire pleinement respecter. Il me revient en tant que ministre de venir en soutien des chefs d'établissement, qui doivent eux-mêmes soutenir les professeurs devant ces réalités. Je ne vais pas m'exprimer sur la base d'un livre. J'ai demandé un bilan national sur le sujet. Mais il y aura des évolutions. J'ai déjà dit aux chefs d'établissement que l'on regardera les problèmes en face. Chaque cas doit être traité avec le soutien de l'institution.

Caroline Beyer et Marie-Estelle Pech

LES ECHOS – 04/09/2017

9 Rentrée des classes : ce qui change cette année

En seulement trois mois, le ministre a chamboulé le programme prévu par son prédécesseur.

La rentrée scolaire, bien que préparée par l'ancien gouvernement, porte déjà la marque du nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer. En seulement trois mois, le ministre a chamboulé le programme prévu par son prédécesseur, Najat Vallaud-Belkacem. La liste des nouveautés témoigne d'une approche nouvelle. Ce que beaucoup d'observateurs qualifient de « détricotage », même si le ministre s'en défend.

Des CP à douze élèves

C'est la mesure phare de cette rentrée. Celle que Jean-Michel Blanquer qualifie régulièrement de « pointe avancée » de sa politique de lutte contre les inégalités : investir massivement sur les premières années d'apprentissage dans l'éducation prioritaire, là où les difficultés scolaires se concentrent, pour s'attaquer à « la racine des problèmes ». Cette mesure s'applique cette année aux classes de CP des établissements des réseaux d'éducation prioritaires renforcés, dits « REP+ ». En trois mois, les écoles et les mairies ont trouvé des locaux pour doubler 2.500 de ces classes de CP, soit 86 %. Cette politique sera étendue aux CP des réseaux d'éducation prioritaire REP et aux CE1 des REP+ à la rentrée 2018. Le dédoublement des CE1 des écoles REP est

différé à la rentrée 2019. Les enseignants affectés dans les CP de REP+ auront au moins trois ans d'expérience, a promis Jean-Michel Blanquer.

Des évaluations en CP et en sixième

Celles-ci auront lieu « courant septembre » pour les CP et en novembre pour les classes de sixième, a annoncé Jean-Michel Blanquer. C'est un élément de « la culture de l'évaluation » que le ministre entend insuffler dans l'Education nationale.

Le retour des quatre jours

Nombreuses sont les communes qui se sont engouffrées dans la brèche ouverte par le gouvernement : plus d'une sur trois (37 %) a décidé de revenir à la semaine de quatre jours d'école, souvent pour des raisons financières. Celles qui ont conservé les cinq matinées de classe continuent de percevoir, cette année, une aide de l'Etat pour financer les activités périscolaires, sans savoir si elle sera pérennisée par la suite, même si le ministère assure qu'il y travaille.

La réforme du collège assouplie

Au nom du renforcement de l'autonomie des établissements - « qui caractérise toutes les mesures », Jean-Michel Blanquer entend faire des classes bilangues, sections européennes et enseignements de latin et grec, des éléments de « différenciation » entre établissements. Il veut « implanter » le latin et le grec dans les collèges en difficulté : c'est « moderne » et « en faveur de la lutte contre les inégalités », défend-il. Les classes bilangues - qui n'avaient pas disparu - n'étaient précédemment autorisées que si l'élève avait suivi la langue à l'école primaire et qu'il y avait ainsi une continuité d'apprentissage, et non une volonté de contourner la carte scolaire.

Marie-Christine Corbier

LE PARISIEN – 02/09/2017

10 Ecologie : la feuille de route du ministre Nicolas Hulot



L'Elysée (Paris), le 9 août 2017. Nicolas Hulot devrait présenter dès mercredi 6 septembre un projet de loi sur les hydrocarbures.

Pollution de l'air, pesticides, gaz de schiste, loup... Nous nous sommes procuré la feuille de route du ministre de l'Ecologie. Sa mission ? « Tenir compte des limites de la planète. »

« Fiche de poste : ministre de la Transition écologique et solidaire. » « Objectif : faire évoluer nos politiques publiques pour tenir compte des limites de notre planète. » Dans un courrier adressé à Nicolas Hulot, le Premier ministre détaille les objectifs à atteindre d'ici la fin du quinquennat. Dans ce document de cinq pages, que nous nous sommes procuré, Edouard Philippe souligne que « la transition écologique est le défi de notre génération ». Matignon évaluera les avancées tous les six mois.

Une loi pour interdire les forages. « Laisser dans le sous-sol les réserves d'hydrocarbures disponibles » était l'une des promesses de Hulot à son arrivée au gouvernement. Cette formule figure noir sur blanc dans sa feuille de route. Mercredi, en Conseil des ministres, il présentera donc une loi qui prévoit de « ne plus attribuer de nouveaux permis d'exploitation d'hydrocarbures et de ne pas renouveler les concessions existantes ». Elle « interdira également l'exploitation des

hydrocarbures non conventionnels (NDLR : de type gaz de schiste) et sera discutée dès l'automne au Parlement ». Quant au sujet sensible du nucléaire, Matignon confirme qu'Hulot doit réduire les « capacités de production ». Mais quelle centrale fermer ? A quelle date ? Mystère.

Ramener la pollution « sous les seuils autorisés ». Alors que de nombreuses villes dépassent les normes européennes en matière de particules fines et que la France est menacée d'une amende record par l'UE pour non-respect de la qualité de l'air, Nicolas Hulot devra élaborer d'ici mars « des feuilles de route opérationnelles pour les zones concernées permettant de respecter les directives européennes ».

Perturbateurs endocriniens et Pesticides dans le collimateur. En lien avec les ministères de la Santé et de l'Agriculture, celui de l'Ecologie devra créer « de nouvelles obligations d'étiquetage ». Alors que les associations de consommateurs ont pointé du doigt la présence de dioxyde de titane sous forme de nanoparticules dans des produits alimentaires, le gouvernement a rappelé jeudi aux industriels « leurs obligations d'étiquetage » en la matière. Au cabinet de Hulot, on souligne que les services de la répression des fraudes viennent de mettre au point « des méthodes d'analyse fiables pour contrôler la présence de ces substances dans les denrées alimentaires ».

Enfin du bio dans les cantines. Les premières mesures issues des états généraux de l'alimentation seront annoncées par l'Elysée le 11 octobre, mais Matignon demande d'ores et déjà de « parvenir à 50 % de produits de l'agriculture biologique, de proximité et de saison ou issus de labels environnementaux, dans la restauration collective ».

En finir avec la guerre du loup. « Pour pacifier les relations » entre pro- et anti-loups, le Premier ministre demande de lui proposer, d'ici la fin de l'année, « une nouvelle approche sur les questions des grands carnivores ». Cela concerne aussi les attaques d'ours dans les Pyrénées et de requins à la Réunion. « Parce que les désaccords sont profonds et pour éviter une gestion du dossier loup par à-coups, une nouvelle concertation sera organisée à l'automne entre les différents acteurs afin de concevoir un plan qui s'appliquera entre 2018 et 2020 », explique-t-on au cabinet du ministre.

Frédéric Mouchon

::: SOCIAL

LE JDD – 03/09/2017

11 Edouard Philippe sur la réforme du Code du Travail : "Ce n'est que le début"



INTERVIEW - Au lendemain de la présentation des ordonnances, Edouard Philippe livre au JDD son analyse des rapports de force, et détaille la suite du processus de "transformation".

Après avoir présenté le contenu des ordonnances réformant le Code du travail, jeudi, Edouard Philippe s'explique dans le JDD. "L'accueil des ordonnances [par les syndicats] est pour moi la reconnaissance de la qualité de la méthode que nous avons mise en œuvre", se félicite-t-il, même si "la victoire ne se mesurera pas contre les syndicats, mais contre le chômage." Edouard Philippe estime que "les cinq ordonnances répondent aux objectifs que nous nous étions fixés", assurant qu'elles vont dans le sens de la "transformation en profondeur du droit du travail" annoncée par Emmanuel Macron durant sa campagne. Le locataire de Matignon évoque aussi les prochaines réformes, son rôle de "chef d'orchestre" du gouvernement et ses rapports avec Les Républicains, qui veulent l'exclure du parti.

Les ordonnances sur le droit du travail semblent assez bien accueillies par les syndicats, hormis la CGT. Considérez-vous que la première manche est gagnée?

La victoire ne se mesurera pas contre les syndicats, mais contre le chômage. L'accueil des ordonnances est pour moi la reconnaissance de la qualité de la méthode que nous avons mise en œuvre. Les objectifs étaient clairs, personne n'a été pris par surprise. Et nous avons intégré dans le texte beaucoup de propositions ou points de vigilance formulés par les organisations syndicales et patronales.

Il semble tout de même qu'il n'y aura pas de front commun contre votre réforme, comme cela avait été le cas contre la loi El Khomri. Vous vous en félicitez?

Dans le cas que vous citez, l'opposition avait été très vive car la méthode avait été radicalement différente - la réforme n'avait pas été annoncée et elle était mal préparée. Avec Muriel Pénicaud, nous avons fait l'inverse. Le Président en avait parlé avant son élection ; j'avais présenté les objectifs, la méthode et le calendrier avant les législatives. Les Français nous ont donné une majorité nette. Ensuite, nous avons fait ce que nous avons annoncé, en écoutant les partenaires sociaux.

La rédaction finale des textes va-t-elle aussi loin que vous le souhaitiez ou avez-vous été obligé de faire beaucoup de concessions?

Les cinq ordonnances répondent aux objectifs que nous nous étions fixés : apporter plus de souplesse au droit du travail pour libérer les énergies, favoriser la création d'emplois, tout en créant de nouvelles sécurités. Mais dans la discussion, nous avons entendu sur plusieurs points les préoccupations des syndicats.

Celles de FO en particulier?

Pas seulement. Il ne pouvait y avoir d'interlocuteur particulier même si la discussion est toujours plus constructive avec les organisations qui se placent dans une perspective d'ouverture. En tout cas, nous voulions favoriser le dialogue social dans l'entreprise ; nous le faisons, en particulier dans les plus petites – il sera par exemple possible, dans les entreprises de moins de 20 salariés, de conclure des accords avec les salariés même en l'absence de représentants syndicaux. Nous voulions sécuriser les décisions prises dans l'entreprise pour donner de la visibilité et de la prévisibilité aux chefs d'entreprise, nous le faisons.

Emmanuel Macron a parlé de "révolution", cela en est une?

C'est une transformation en profondeur du droit du travail. Sur ce volet-là, je pense que nous sommes au rendez-vous de l'ambition fixée par le Président. Bien sûr, il y a d'autres volets dans notre agenda de rénovation du modèle social français. Ceux qui pensent qu'on peut faire reculer le chômage en mettant en œuvre simplement une politique, sur un front unique, se trompent. Il faut une action globale. Attaquer le chômage sous tous les angles : les réticences à l'embauche des patrons des petites et des très petites entreprises, bien sûr, et c'est l'objet principal des ordonnances ; mais aussi le coût du travail - nous allons y apporter des réponses fortes avec la transformation du CICE et la baisse des cotisations patronales ; le pouvoir d'achat des salariés, avec la baisse des cotisations salariales dès le 1er janvier 2018 et la hausse de la prime d'activité, parce que le travail doit mieux payer et que nous voulons inciter davantage les chômeurs à retrouver un emploi. Il faut aussi une politique d'investissement et améliorer la formation professionnelle : vous pouvez avoir mille raisons d'embaucher, vous ne le ferez que si vous trouvez la personne qui sait accomplir les tâches dont vous avez besoin.

C'est donc la deuxième étape : la réforme de la formation professionnelle. Quand sera-t-elle engagée?

Dès la fin de ce mois nous engagerons une concertation pour arriver à une transformation profonde de la formation et de l'apprentissage qui prendra forme au printemps prochain. Là aussi, le calendrier et les objectifs ont été annoncés. Nous n'avançons pas masqués.

Réformer notre système de formation professionnelle, c'est toucher au financement des syndicats. Ne craignez-vous pas des oppositions plus tranchées que sur le droit du travail?

La formation professionnelle ne sert pas à financer les syndicats. Elle sert à aider les individus à apprendre un travail pour trouver un emploi. C'est cela qui ne marche pas assez bien et qu'il faut donc améliorer. C'est l'engagement du Président, c'est notre responsabilité. Il est hors de question de renoncer à réformer par crainte de froisser tel ou tel. Nous allons dialoguer avec les partenaires sociaux, avec le même respect et la même écoute que nous l'avons fait tout l'été, et nous allons avancer. Si les Français ont élu Emmanuel Macron et nous ont donné une majorité, c'est pour que

ça change. Donc il faut y aller! [A cet instant, ses poings se serrent, découvrant ses boutons de manchette avec l'inscription : "May the force be with you".]

Que souhaitez-vous modifier dans le régime d'assurance chômage?

Le Président a annoncé les grands axes : élargir l'assurance chômage aux indépendants et aux démissionnaires, favoriser le retour à l'emploi le plus rapidement possible. Par ailleurs, la situation financière de l'assurance chômage reste précaire.

François Hollande avait demandé à être jugé sur la baisse du chômage ; sur quoi souhaitez-vous être jugé?

Soyons clairs : les résultats de cette politique ne seront pas immédiats - c'est bien pourquoi il faut se dépêcher de la mettre en œuvre! Ce qui compte, c'est de faire redémarrer le pays : cela se mesure par le taux de croissance, par les créations d'emplois, on ne peut pas se focaliser sur un seul indicateur. Quand ils observent le pays, les Français portent un jugement global...

Et ils "détestent les réformes"? C'est le Président qui l'a dit...

[Moue amusée.] Ce qu'a dit le Président, c'est que nos concitoyens n'acceptent pas les tentatives non expliquées et non justifiées de modifier tel ou tel paramètre de notre modèle social. Mais il a dit aussi que, lorsque le pays est au pied du mur comme aujourd'hui et qu'on donne le sens des efforts demandés, il trouve toujours les ressources nécessaires pour se transformer.

Votre prestation de rentrée, jeudi au micro de Jean-Jacques Bourdin, sur RMC, était confuse. Etiez-vous mal préparé?

Quand je sais, je sais ; quand je ne sais pas, je ne sais pas et je le dis. Je connais tellement de gens, en politique, qui font semblant de savoir et qui vous empapaoutent... Moi pas. Je ne connais pas tous les chiffres par cœur, je ne suis pas Wikipédia.

Avez-vous le sentiment d'avoir trouvé votre place à côté d'un chef de l'Etat qui vous laisse peu de lumière?

Nous faisons, lui et moi, la même lecture de nos institutions. Le Président est la clé de voûte du système. Moi, je mets en œuvre la politique sur laquelle il s'est engagé. Nous le faisons dans la confiance et dans la fluidité. Dans son interview au Point, il donne la profondeur, la direction, la cohérence. En présentant les ordonnances, je les traduis en actions concrètes. Nous sommes complémentaires.

Il prône "l'héroïsme en politique", mais peut-être que cela ne vaut pas pour le premier ministre...

[Sourire.] Devant le Congrès, il a dit combien la réforme du pays serait un exercice difficile et il m'a souhaité "bon courage"... Mais il ne faut pas dramatiser. Si la tâche est difficile, il ne s'agit pas non plus d'un sacrifice.

Faut-il comprendre que vous concevez votre rôle comme celui d'un mécano en chef?

La seule image que je trouve comparable au chef de gouvernement, c'est chef d'orchestre. Je ne me prends pas pour le compositeur, ni pour le premier soliste, et pas davantage pour le - percussionniste au fond de la salle.

L'Allemagne a obtenu des résultats contre le chômage en baissant massivement les coûts salariaux, par le développement des petits boulots et des temps partiels. Est-ce un exemple? Nous n'envisageons pas ce type de politique.

Certaines études économiques concluent que modifier le droit du travail ne favorise pas la lutte contre le chômage. En tenez-vous compte?

Ce qui est clair, c'est que notre droit du travail actuel ne favorise pas la création d'emplois. Et c'est confirmé par de nombreux Prix Nobel. Notre réforme est indispensable, mais ce n'est pas un remède miracle : c'est l'un des instruments qui doivent contribuer à faire reculer le chômage. C'est un processus global. Nous n'en sommes qu'au début.

Vous annoncez un double objectif de flexibilité et de sécurité ; en facilitant les licenciements, n'allez-vous pas d'abord favoriser la précarité?

La première sécurité, c'est de travailler, donc que des emplois soient créés. Je le répète, il y a dans notre réforme des éléments de sécurisation. Donner de la prévisibilité, par exemple, sur l'indemnité de licenciement, que nous allons augmenter de 25%.

Quand?

Le décret permettant l'augmentation des indemnités de licenciement sera publié en même temps que les ordonnances.

Comme député des Républicains, vous aviez voté la censure contre la loi El Khomri. Espérez-vous que, cette fois, la droite soutienne votre réforme?

J'espère que chacun se positionnera en fonction de ce qu'il pense du contenu des ordonnances. Je ne peux pas imaginer que, face à de tels enjeux, on soit prisonnier d'une appartenance partisane.

Vos annonces peuvent donner le sentiment que les mauvaises nouvelles sont pour tout de suite, les compensations pour plus tard...

Ce n'est pas exact. Le pouvoir d'achat des salariés va augmenter dès janvier, grâce à un premier mouvement massif de baisse des cotisations sociales. Nous avons fait un choix politique : nous voulons que le travail paie davantage. Beaucoup de Français le souhaitent, y compris parmi ceux auxquels nous demandons des efforts. Un grand nombre de retraités comprennent que l'on veuille transférer du pouvoir d'achat vers les actifs parce que ce sont leurs enfants ou leurs petits-enfants qui sont concernés.

Vous annoncez une réforme d'ensemble du logement. Pour l'instant, vous avez réduit les APL et vous dites vouloir aboutir à une baisse des loyers. N'est-ce pas les propriétaires qui vont en être les victimes?

Notre politique du logement ne fonctionne pas alors qu'on y consacre de plus en plus d'argent public – 20 milliards d'euros il y a vingt ans, 42 milliards aujourd'hui. Pour autant, nous ne raisonnons pas en termes budgétaires. Ce que nous voulons, c'est favoriser l'accès au logement pour les plus fragiles et faire construire des logements neufs dans les zones les plus tendues. Nous présenterons dans quelques jours des mesures qui vont dans ce sens.

Si c'est une politique d'ensemble, pourquoi avoir fait tout de suite un coup de rabot sur les APL? Nous avons dû faire face en urgence, pour boucler l'année 2017, à des sous-estimations de dépenses dans le budget préparé par nos prédécesseurs. Pour rester dans les clous, nous avons dû imposer des économies partout, dans tous les ministères. Nous aurions pu augmenter les impôts, nous ne l'avons pas voulu. Donc nous avons assumé les dérives de nos prédécesseurs. Mais qu'on nous juge sur notre politique : celle qui se traduira par le budget 2018.

Les Républicains ont engagé une procédure d'exclusion envers vous et les ministres issus de leurs rangs. Comment réagissez-vous à cette annonce?

Je reste attaché à ce parti, que j'ai contribué à créer. J'y suis resté quand certains ont voulu faire dissidence en créant un groupe concurrent, le RUMP [en 2012] – sans d'ailleurs être sanctionnés. Ce que je fais à la tête du gouvernement est conforme à mes idées et à mes valeurs. Il y a des gens qui se passionnent en ce moment pour ce qui se passe dans les partis politiques, grand bien leur fasse. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de faire avancer le pays.

Par Anna Cabana, Rémy Dessarts et Hervé Gattegno

LE MONDE – 02/09/2017

12 Réforme du code du travail : le patronat réjoui, les syndicats mitigés



Les ordonnances ont déçu la CFDT, mais le gouvernement s'évite quand même la formation d'un front social.

L'anecdote est assez parlante. « Vous avez dû sabrer le champagne à l'université d'été du Medef ! » Voilà les quelques mots que Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, a glissés au patron des patrons, Pierre Gattaz, à son arrivée, jeudi 31 août, à Matignon. L'exécutif y avait donné rendez-vous aux partenaires sociaux pour les informer des ultimes arbitrages sur les ordonnances de réforme du code du travail avant leur présentation officielle dans la foulée par le premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud.

Si tel était le cas, le président du syndicat patronal a choisi la sobriété, quelques heures plus tard lors d'une conférence de presse, pour commenter les annonces gouvernementales, saluant « une première étape importante » qui va « conforter la confiance des chefs d'entreprise ». M. Gattaz s'est ainsi félicité de voir figurer dans le texte plusieurs mesures réclamées de longue date par son organisation comme le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

Désormais, avec un plancher plus bas que ce qui existe aujourd'hui (trois mois contre six auparavant), les entreprises affirment pouvoir anticiper ce qu'il leur en coûtera de se séparer d'un salarié. L'idée du gouvernement était de réduire le recours au contentieux, sécurisant juridiquement le licenciement pour l'employeur. Le président du Medef a tout de même déploré la hausse des indemnités légales de 25 % et s'est dit « vigilant » sur la rédaction des décrets d'application qui définiront les exceptions à cette barémisation.

« Eviter les complications »

Autre motif de satisfaction pour M. Gattaz : la « rupture conventionnelle collective », sorte de plan de départs volontaires plus souple. Ce point a constitué une surprise pour beaucoup car il n'avait pas été abordé lors de la concertation avec tout le monde. Selon le numéro un du Medef, cela va permettre « d'éviter les complexités, les complications ». Il a cependant émis quelques réserves sur le projet de réforme, regrettant notamment « vivement » que « des limitations de négociations en dehors de la présence syndicale n'aient pas été assouplies » pour les entreprises de 50 à 300 salariés.

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) n'a, elle, pas boudé son plaisir sur le fait qu'une telle disposition soit possible sous ce seuil. En dessous de 11 salariés, les patrons de TPE pourront en effet soumettre leur projet d'accord directement aux employés, lesquels seront amenés à se prononcer dessus. Cette mesure est étendue au-delà (de 11 à 20 travailleurs) en l'absence de délégué du personnel. Dans le cas contraire, celui-ci n'aura plus besoin d'être mandaté par un syndicat jusqu'à 49 salariés. Une évolution qui constitue selon la CPME « une avancée majeure ». A la sortie de la réunion multilatérale, son président, François Asselin, n'a d'ailleurs pas eu les mêmes pudeurs que son homologue du Medef et a décrit « des ordonnances particulièrement pragmatiques, collant à la réalité du terrain ».

Même tonalité à l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les artisans, commerçants et professions libérales. Son président, Alain Griset, a indiqué que son organisation était « pleinement satisfaite » des annonces gouvernementales car elle estime avoir été entendue « sur la quasi-totalité des points » qu'elle avait soulevés. Les marqueurs forts de ce texte selon lui : la réduction du délai possible de recours aux prud'hommes de deux à un an ou l'articulation choisie entre accords de branches et accords d'entreprises pour les discussions sur les minima conventionnels.

« Une occasion manquée »

Côté syndical, les réactions ont été mitigées, variant d'une centrale à l'autre, signe des divisions qui règnent au sein des cinq organisations représentatives. On l'aura compris, la CGT de Philippe Martinez ne trouve rien à reprendre dans ce texte qu'elle juge clairement déséquilibré en faveur du patronat. « Toutes les craintes que nous avons sont confirmées », a lâché le numéro un de la centrale de Montreuil. Il n'a d'ailleurs pas hésité à annoncer « la fin du contrat de travail ». Et d'appeler « les travailleurs, les retraités et les jeunes » à participer à la journée de mobilisation que la CGT organise le 12 septembre.

Plus surprenant, la réaction de Laurent Berger, le numéro un de la CFDT. Dans un entretien au Monde, ce dernier s'est en effet dit « déçu » par le résultat de cette concertation, déplorant « une

occasion manquée ». Son syndicat dit réformiste avait pourtant soutenu la loi travail portée par l'ex-ministre du travail, Myriam El Khomri, en 2016. Cette fois, M. Berger a regretté que « peu de [leurs] propositions [aient] été retenues ». Il a aussi dénoncé des « dispositions négatives pour les salariés » comme le choix de privilégier le périmètre français et non plus mondial pour apprécier les difficultés économiques d'une multinationale qui voudrait licencier ou encore la « rupture conventionnelle collective » qui peut, selon lui, avoir « un impact grave sur l'emploi des seniors ». Malgré ces critiques, son organisation n'appelle toujours pas à descendre dans la rue le 12 septembre aux côtés de la CGT et de SUD. « On ne répond pas à une convocation », a cinglé M. Berger.

FO non plus ne rejoindra pas le cortège du 12 septembre. Au final, son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, est moins offensif que le patron de la CFDT. « Il y a des points de désaccord fondamentaux mais nous avons bloqué plein de choses, ça aurait pu être la bérézina », confie-t-il au Monde. M. Mailly n'avait pourtant pas de mots assez durs contre la loi travail de 2016. Mais les temps ont changé. Jeudi, sur le perron de Matignon, il s'est réjoui du maintien du rôle de la branche dans plus d'une dizaine de domaines, comme le réclamait son syndicat. Le secrétaire général de FO a cependant regretté que des questions comme celles relatives aux primes (ancienneté, treizième mois...) relèvent désormais de l'entreprise. Il a aussi fait part de son inquiétude sur les modalités de négociation dans les entreprises de moins de 20 salariés. Quant aux militants de son organisation qui ont décidé de défiler aux côtés de la CGT, comme la fédération des transports, il les a qualifiés de « grognons râleurs ». Ces derniers apprécieront.

Sarah Belouezzane et Raphaëlle Besse Desmoulières

LE PARISIEN – 03/09/2017

13 Muriel Pénicaud : «La France ne sera pas le pays du travail low-cost»



Reçue au «Parisien-Aujourd'hui en France», la ministre du Travail a réaffirmé sa volonté de transformer le modèle social français.

Face aux lecteurs du «Parisien» - «Aujourd'hui en France», la ministre du Travail défend ses ordonnances qui, selon elle, «rénoveront profondément le modèle social français».

Elle arrive au siège de notre journal, sans une fiche, juste quelques notes griffonnées sur une feuille volante. «Un pense-bête», nous confie-t-elle. Nul besoin de guider Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, dans le dédale des 159 pages issues des 48 réunions tenues avec les partenaires sociaux entre la mi-juillet et la mi-août. «Cela fait quarante-deux ans que je travaille», aime-t-elle à rappeler. Que ce soit dans le public ou le privé, Muriel Pénicaud «[s']est forgé la conviction pratique qu'il y a vraiment moyen de faire converger la compétitivité, le progrès économique et le progrès social». Voilà pourquoi, assure-t-elle, elle a rejoint le gouvernement. Mais si elle est convaincue, il lui faut désormais être convaincante, vis-à-vis des oppositions syndicales et politiques qui vont se manifester dès septembre, à l'égard surtout de tous ceux qui n'ont pas voté en faveur d'Emmanuel Macron. Sans décevoir ses partisans. Muriel Pénicaud comme l'ensemble du gouvernement et l'Elysée n'ont pas le choix : il faut que le chômage baisse, vite et massivement.

Chômage, emploi : « 7,5 % de taux de chômage d'ici la fin du quinquennat »

Alain Cremer (60 ans, patron de PME). Votre réforme suffira-t-elle à relancer l'emploi ?

Muriel Pénicaut. Il n'y a pas une mesure miracle pour gagner la bataille de l'emploi. C'est tout le système qui doit évoluer. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir une croissance qui commence à s'inscrire dans le long terme. C'est le bon moment pour agir. Pour lutter contre le chômage, chaque once de croissance doit se transformer en emploi. Voilà notre objectif. Le Code du travail tout seul ne suffit pas. Ce sont l'ensemble des chantiers avec la formation, l'apprentissage, l'augmentation du pouvoir d'achat et la réforme de l'assurance chômage qui vont donner la dynamique et créer un cadre plus favorable pour que les entreprises créent des emplois. Nous allons rénover profondément notre modèle social. Mais tout cela va s'opérer de façon juste et équilibrée.

Sébastien Mounier (38 ans, comptable). Le gouvernement s'est-il fixé un objectif chiffré de baisse du chômage, et à quelle échéance ?

Nous avons fixé un calendrier rapide de réformes. Les autres réformes structurelles, nous allons les engager dès la fin du mois de septembre pour les adopter lors de la session parlementaire du printemps 2018, pour que cela transforme au plus vite le quotidien des 18 millions de salariés, des 3 millions d'entreprises et des 2,6 millions de chômeurs qui attendent ces effets.

Emmanuel Macron avait pourtant évoqué le taux de 7,5 % de taux de chômage...

Oui, d'ici la fin du quinquennat. C'est une perspective ambitieuse et atteignable. Mais fixer un objectif et croire qu'avec une seule mesure on va y parvenir, c'est un débat dans lequel je ne veux pas qu'on s'enferme.

Pierre Pagezy (25 ans, créateur d'entreprise). Comment comptez-vous convaincre les entreprises d'embaucher ?

Mon but n'est pas seulement de convaincre les chefs d'entreprise, mais qu'ils se convainquent eux-mêmes. J'ai travaillé pendant vingt ans en entreprise. J'ai aussi travaillé ces dernières années comme directrice générale de Business France avec des milliers d'investisseurs étrangers et de TPE et PME. Que m'ont-ils dit et répété ? Que, même avec de la croissance, si le droit du travail est trop compliqué et instable, ils investissent moins et ils n'embauchent pas. Ces freins-là vont être levés, on libère les énergies particulièrement pour les PME car ce sont elles qui créent le plus d'emplois.

Le manque de flexibilité n'est-il pas un faux débat ? Le réel problème n'est-il pas le coût du travail ?

Beaucoup de choses ont été faites pour répondre à ce problème et nous allons continuer. Le CICE va être transformé en baisse de charges. Aujourd'hui, nous sommes arrivés au même niveau de coût du travail que l'Allemagne. La France ne sera pas un pays du travail low-cost. Ce n'est pas la vocation de notre pays, ni l'attente des Français. Notre ambition est de faire de la France un pays d'innovation et de création de valeur et d'emplois.

Dialogue dans les PME : « Davantage de salariés seront représentés »

Angeline Duffour (38 ans, avocate en droit social). Cette réforme du droit du travail ne risque-t-elle pas de créer des règles différentes d'une entreprise à une autre ?

Le cœur de ce texte, c'est de faire confiance aux acteurs du terrain. Cela ne veut pas dire que chacun crée son code du travail et fait ce qu'il veut. Le Code du travail définira les grands principes, les droits, les garde-fous et les marges de manoeuvre et chacun sera libre de se prononcer sur son travail quotidien : c'est un progrès en matière de justice et d'efficacité. Le code tel qu'il est aujourd'hui protège mal les salariés et ne répond pas aux problématiques des petites entreprises.

Jean-Luc Saussois (48 ans, patron de TPE). Est-ce que les accords d'entreprise pourront être moins favorables aux salariés que les accords de branche ?

C'est pour aller vers du mieux. Prenons l'exemple d'une jeune entreprise innovante où la moyenne d'âge est de 30 ans. Aujourd'hui, ce que décide la branche, c'est par exemple la prime de panier, la prime d'ancienneté. Mais si, dans cette entreprise, les salariés préfèrent une prime à la garde

d'enfant et une prime à l'innovation, ils pourront demain la négocier, ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui. Demain, en accord avec les salariés, on pourra déroger à l'accord de branche. Je vois mal les représentants du personnel ou les salariés signer un accord qui n'est que défavorable et qui n'est pas du mieux. Sur le temps de travail, l'organisation, les primes, on pourra discuter de beaucoup plus de choses au niveau de l'entreprise et, s'il n'y a pas d'accord, ça remontera à la branche.

Les accords d'entreprise seront-ils souverains sur le temps de travail, par rapport au Code du travail ?

Ils pourront déroger aux accords de branche s'il y a un accord majoritaire. Mais il y a des garde-fous dans la loi. On va confier aussi plus de responsabilités aux branches.

Hakima Djellouah (50 ans, salariée Tati, syndicaliste CGT). Comment les droits des salariés seront-ils protégés ?

Nous avons augmenté les indemnités légales de licenciement de 25 % et nous avons donné la possibilité d'avoir un dialogue social aux salariés des petites entreprises de moins de 50 salariés, même sans élus du personnel en ce qui concerne les entreprises de moins de 20 salariés. N'oublions pas qu'elles représentent 95 % des entreprises aujourd'hui en France et qu'il n'y a des délégués syndicaux que dans 4 % d'entre elles. Davantage de salariés seront donc représentés par des gens qui pourront négocier avec le chef d'entreprise. Le but n'étant pas, bien sûr, d'éviter les syndicats, qui ont un rôle majeur et doivent développer leur présence. On pourra aussi utiliser plus souvent le référendum auprès du personnel. Par ailleurs, la loi prévoira les conditions de mise en oeuvre du télétravail et les protections des salariés dans ce cadre. 67 % des salariés disent vouloir bénéficier du télétravail.

Même sans mandatement syndical obligatoire ?

Le mandatement syndical existe depuis vingt et un ans et ne marche pas. C'est la marque de fabrique de ce gouvernement : nous essayons d'être pragmatiques et nous visons l'efficacité. Rien ne sert de s'obstiner dans les erreurs passées. Pour augmenter la protection du salarié, nous allons aussi mettre en place un Code du travail numérique, où on pourra naviguer facilement et connaître ses droits. L'idée étant de faciliter l'application du droit du travail. Le droit à la formation va aussi être renforcé.

La rentrée sociale : « Ce qui m'intéresse, c'est la rentrée dans les entreprises »

Pierre Pagezy. La réforme ne donne-t-elle pas du grain à moudre à ceux qui accusent le gouvernement de défendre les gagnants de la mondialisation ?

Le propre des idéologies, c'est qu'elles fonctionnent en boucle. Elles n'ont pas besoin de se nourrir du réel. Regardez les ordonnances, le projet est juste et équilibré. La mondialisation, c'est une chance et un risque. Il ne faut pas n'importe quelle mondialisation ni n'importe quelle Europe. Il faut qu'il y ait une concurrence juste et que les droits sociaux soient garantis, comme par exemple ce que nous voulons pour les travailleurs détachés. La France doit s'appuyer sur l'Europe, mais il faut une Europe plus convergente socialement et fiscalement. Il faut une Europe qui protège, mais sans dresser de murailles.

Hakima Djellouah. Vous attendez-vous à une rentrée sociale « chaude » ?

Je n'ai pas de boule de cristal. Ce qui m'intéresse le plus, c'est la rentrée dans les entreprises. Est-ce que le dialogue social va se renforcer assez vite ? Pour le reste, on a la chance d'être dans une démocratie, chacun s'exprime comme il veut et sous la forme qu'il veut.

Vous reculerez s'il y a beaucoup de monde dans la rue ?

Non. Cette loi Travail a été annoncée de façon très précise pendant la campagne présidentielle. Le président de la République a été élu avec un mandat très clair sur ce sujet, il a nommé un gouvernement pour le mettre en oeuvre. Nous sommes donc comptables d'appliquer vis-à-vis de nos concitoyens ce pour quoi le président et l'Assemblée nationale ont été élus. Je pense que ce serait trahir nos concitoyens de ne pas faire ce qu'on a dit.

Ubérisation : « Il y aura une concertation »

Pierre Pagezy. Que comptez-vous faire face aux entreprises qui veulent ubériser des pans entiers de l'économie ?

Il faut qu'on ait une législation qui réponde aux nouveaux défis, et les plates-formes en sont un. Nous sommes dans une zone grise. Ce n'est pas du salariat, mais pas une activité 100 % indépendante. Il faut travailler là-dessus. Nous avons d'autres véhicules législatifs pour l'an prochain. On insérera certainement une disposition sur ce sujet. Il y aura d'abord une concertation.

Jean-Luc Saussois. N'oubliez pas que les autoentrepreneurs n'ont pas d'apprentis, donc ne prennent pas part à leur formation...

Vous avez raison. Nous avons un peu plus de 400 000 apprentis, c'est 7 % des jeunes de 16 à 25 ans. Ce n'est pas beaucoup. J'ai vu cette semaine les 39 apprentis et jeunes professionnels sélectionnés pour les Olympiades des métiers, les Jeux olympiques de l'apprentissage. Ce sont des pépites ! Certains vont monter leur entreprise, créer des emplois et former d'autres jeunes. Développer l'apprentissage, c'est un de nos gros enjeux. Parce que c'est formidable : vous avez à la fois un diplôme, une expérience professionnelle et il y a un taux d'insertion de 82 % à la sortie. C'est beaucoup plus que les autres dispositifs.

Prud'hommes, PME : « Il faut oser le dialogue social »

Alain Cremer. Pour les entreprises de 200 personnes, quelles seront les nouvelles règles de négociation ?

A partir de 50 salariés, la loi imposait le comité d'entreprise, des délégués du personnel, le CHSCT et les délégués syndicaux. La première chose qui va simplifier la vie de l'entreprise, c'est que nous allons fusionner les trois premières instances. Il y avait beaucoup de doublons, de complexité. Vous discutiez d'un côté de l'économique et de la marche des affaires et de l'autre des conditions de travail ! Mais une entreprise, ce n'est pas l'économique d'un côté, le social de l'autre ! Le fait de pouvoir discuter de tous les sujets ensemble, cela donnera plus de contenu à cette nouvelle instance : l'organisation et le temps de travail, les salaires, la sécurité au travail. Nous ne nous inspirons pas des modèles anglo-saxons mais nous inventons un modèle à la française, cousin des modèles scandinaves. Nous pensons qu'un très grand nombre d'entrepreneurs et de représentants syndicaux sont prêts à avoir un dialogue constructif. Il faut oser le dialogue social, cela renforcera la compétitivité, l'innovation et le progrès social.

Mais que ferons-nous si ce dialogue se passe mal ?

Eh bien, lorsqu'il n'y aura pas d'accord majoritaire dans l'entreprise, on continuera à appliquer les accords de branche.

Pierre Pagezy. Les syndicats salariés et patronaux sont-ils représentatifs ?

Il y a aujourd'hui une crise de confiance sur la réelle capacité de nos représentants à agir. Je pense que c'est parce qu'il n'y a pas assez de dialogue social constructif. Mais je ne pense pas que dans un pays de près de 67 millions d'habitants on puisse organiser tous les matins un référendum pour débattre de tous les sujets, dans l'entreprise ou le pays. On a besoin de corps intermédiaires élus légitimement, ce qui est le cas des organisations syndicales et patronales. Ils pourront définir ensemble leur agenda social : de quels sujets ils vont parler, sur quoi ils vont négocier, et quand. Dans les pays où le dialogue social est avancé, le taux de participation aux élections professionnelles est plus important.

Jean-Luc Saussois. Les nouvelles dispositions sur le licenciement rassureront-elles les chefs des petites entreprises ?

Ce que nous avons voulu, c'est sécuriser le cadre juridique du licenciement. Le but des patrons n'est pas de licencier. S'ils le font, c'est qu'il y a un problème, une perte de parts de marché... Mais il faut que ce soit sécurisé et clair. Contrairement à la plupart des pays européens, nous n'avons pas aujourd'hui de barème pour les dommages et intérêts. Ce n'est pas sécurisant puisque le petit patron comme le salarié sont suspendus à l'attente d'un jugement aux prud'hommes. Il y aura donc un plafond et un plancher, sauf pour les cas de harcèlement, de discrimination... Le deuxième aspect, très insécurisant, c'est le problème du vice de forme, qu'on va régler. Par exemple, si l'employeur a mal rédigé la lettre de licenciement. J'ai connu le cas d'un boulanger qui a perdu 25 % de son chiffre d'affaires avec l'arrivée d'une grande surface. Sur cinq salariés, il a dû en licencier un. Dans sa lettre, il a écrit qu'il ne le gardait pas car il avait perdu des parts de

marché, mais il a oublié de dire qu'il avait supprimé son poste. Il a été condamné pour ça. Etre condamné alors que vous êtes de bonne foi, c'est tétanisant pour embaucher. On va régler ça de deux façons. La première : la loi prévoira que la forme ne peut pas l'emporter sur le fond. La deuxième : on va créer un formulaire type, comme pour la rupture conventionnelle, signée par les deux parties. Cela va sécuriser les patrons de TPE, sans enlever aucun droit aux salariés.

Hakima Djellouah. Le plafonnement des indemnités ne va-t-il pas décourager les salariés de saisir les prud'hommes ?

Les indemnités de licenciement, nous les avons augmentées de 25 %. Ce que nous plafonnons, ce sont les dommages et intérêts, avec plafonds assez élevés, avec un mois par an jusqu'à dix ans d'ancienneté et un demi-mois par an jusqu'à trente ans. On peut ainsi aller jusqu'à vingt mois, ce qui est légèrement plus que la moyenne actuelle de ce qui est déjà prononcé par les prud'hommes. Donc on n'enlève rien à personne !

Vidéos + Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/economie/muriel-penicaud-la-france-ne-sera-pas-le-pays-du-travail-low-cost-03-09-2017-7231515.php>

Entretien coordonné par Jannick Alimi, Catherine Gasté, Bérengère Lepetit et Sébastien Lerno

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 04/09/2017

14 Laurent Wauquiez affiche l'objectif du rassemblement



INFOGRAPHIE - Au mont Mézenc, le candidat à la présidence des Républicains a scellé dimanche son alliance avec la juppéiste Virginie Calmels.

C'est devenu une date incontournable du calendrier politique de Laurent Wauquiez depuis 2012. Et encore plus cette année. Après l'annonce de sa candidature dans Le Figaro pour la présidence des Républicains, le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes a réuni 1500 soutiens pour sa traditionnelle ascension du mont Mézenc en Haute-Loire. Avec un objectif affiché: faire la démonstration de sa capacité à rassembler.

Sous un chapiteau blanc, autour d'une terrine de lentilles, les partisans de Laurent Wauquiez sont venus écouter son premier discours de candidat, très proche de celui de Châteaurenard la semaine dernière. «Vous n'êtes pas raisonnables, vous ne lisez pas les commentaires, vous ne devriez pas être là! Ils ont décidé depuis l'élection présidentielle que tout était plié et qu'il n'y avait plus de droite!», entame le candidat sous les cris de «Laurent président».

Outre les soutiens politiques qui l'accompagnent, comme Brice Hortefeux, Éric Ciotti, Damien Abad, et les régionaux de l'étape, dimanche, c'est la première adjointe d'Alain Juppé à Bordeaux, Virginie Calmels, qui a annoncé son ralliement à Laurent Wauquiez en appuyant sur leur «socle commun». «Nous allons faire équipe, un tandem avec nos identités. Sa présence à mes côtés est un symbole fort», poursuit le candidat, qui annonce «le retour de la droite».

Et alors que certains juppéistes ont du mal à digérer ce qu'ils considèrent comme le «grand écart» idéologique de Virginie Calmels, celle qui sera aux avant-postes de la campagne balaie les critiques: «Il faut arrêter les caricatures.» «Nous allons faire mentir les esprits chagrins», poursuit Laurent Wauquiez, qui à la tribune la joue des plus magnanimes. «Mon obsession sera le rassemblement et je ne répondrai à aucune caricature, aussi violente soit-elle», martèle-t-il.

Pour autant, Laurent Wauquiez ne peut s'empêcher d'envoyer quelques piques à l'attention des Constructifs - «les opportunistes, c'était moins vendeur», se moque Virginie Calmels à ses côtés -, avec le soutien manifeste de la salle. «Foutez-les dehors!», hurle d'ailleurs un homme.

«Certains pensent qu'assumer ses valeurs c'est se recroqueviller, non, c'est rayonner», fait valoir Laurent Wauquiez. «La droite ne parle jamais aussi bien aux Français que quand elle assume ses valeurs», poursuit-il en insistant sur la défense des classes moyennes, la lutte contre l'assistanat et contre l'islamisme radical, l'importance de la culture française et du patriotisme. «Je sais que je serai critiqué, attaqué, que les coups ne s'arrêteront pas, mais on ne me fera pas renoncer! Chaque caricature ne fait que renforcer ma détermination», appuie Wauquiez sous les acclamations de la salle. «Je veux qu'ils sachent que nous ne céderons plus», ajoute-t-il, très applaudi et déterminé à «porter une parole forte et crédible face à Emmanuel Macron». «Je pense c'est une profonde erreur de croire que les gens attendent que l'on s'excuse et qu'on aille toujours en direction du centre, là où il y a le MoDem, l'UDI et Macron», analyse-t-il ensuite en petit comité. «Personne ne voit que ce dont on a besoin c'est de ramener à nous les 35 % de ces gens qui ne sont pas des extrémistes, qui ne sont pas des fascistes, et que l'on a perdus?», glisse-t-il en référence aux électeurs qui ont voté pour Marine Le Pen. «Et personne ne pense que c'est peut-être le meilleur service à rendre à la République?», décrypte-t-il.

Et à l'attention des ténors Valérie Pécresse et Xavier Bertrand, qui ont décidé de ne pas être candidat tout en prenant clairement leurs distances avec lui, Laurent Wauquiez leur reproche le confort de leur position. «Relever l'opposition c'est trop difficile, s'occuper d'un parti, c'est trop risqué», ironise le candidat. «Je vois bien ceux, tous ceux qui critiquent au lieu de s'engager et tous ceux surtout qui veulent que rien ne change et rien ne bouge», lance celui qui n'a pas «l'intention de rester spectateur». «S'ils croient que ce qui se joue, c'est la présidentielle dans cinq ans, qu'ils oublient, met-il en garde. Ce qui se joue, c'est la survie de la droite. S'ils ne le comprennent pas, il n'y aura de destin pour personne. Ni pour moi, ni pour eux.»

Marion Mourgue

LE PARISIEN – 03/09/2017

15 Les Républicains : les Constructifs sont prêts à devenir un parti



Paris, le 21 juin. Thierry Solère annonçait cet été la constitution du groupe les Constructifs, rassemblant 35 députés (UDI et LR dissidents).

Ce groupe parlementaire formé de centristes et de Républicains dissidents est, déjà, en proie aux tiraillements. Il décide cette semaine de son avenir.

Deux mois après la constitution de leur groupe parlementaire, c'est déjà l'heure des interrogations pour les Constructifs. Le groupe rassemble 35 députés, les UDI et les Républicains dissidents, en rupture de ban avec la ligne jugée trop droitière du parti de la rue Vaugirard.

Mercredi et jeudi, toute la bande se retrouvera pour un séminaire de travail à Trouville (Calvados) pour savoir quelle suite donner à ce mouvement, voire, pourquoi pas, créer son propre parti. Telle est la question. A l'heure où le doute s'installe déjà chez certains d'entre eux, quand d'autres affichent de nouvelles ambitions...

Doutes et coups de blues. A l'issue de la première session parlementaire, début août, le bilan était contrasté. « Nous avons soutenu le train des réformes voulues par la majorité. Mais, honnêtement, nous ne sommes qu'une force d'appoint, nous ne pesons rien. Et on nous l'a parfois bien fait comprendre », livre, amer, un député Constructif sous couvert d'anonymat, qui rappelle les amendements déposés par son groupe pendant cette session... et quasiment tous rejetés par LREM. « Comme si nous n'existions pas. On est transparents », poursuit ce parlementaire.

« Ce qui compte, au final, c'est d'accompagner au mieux les réformes, dans l'intérêt des Français », répond Thierry Solère, un des fondateurs du groupe. « J'entends les doutes exprimés par certains députés Constructifs. Et je suis persuadé qu'une grande partie d'entre eux reviendront chez nous, à LR. Nous devons d'ailleurs tout faire pour », estime de son côté Daniel Fasquelle, candidat à la présidence des Républicains.

Des centristes tentés par les radicaux unifiés. Autre ferment de dispersion pour les Constructifs, la reconstruction prochaine d'un parti radical unique et modernisé. La première pierre sera posée lors de leurs premières universités d'été, les 16 et 17 septembre à Montpellier (Hérault), avant un congrès (re)fondateur en décembre, à Paris. Ce Parti radical, qui fut créé en 1905, a éclaté au moment de l'union de la gauche en 1971, entre un Parti radical de gauche (PRG), devenu partenaire du PS, et un Parti valoisien, fondu au sein de l'UDI. Or, une vingtaine de membres de l'UDI, dont six radicaux, émargent aujourd'hui aux Constructifs dans l'Hémicycle.

Les effets collatéraux s'annoncent donc inquiétants pour ce groupe. « Je suis membre du Parti radical valoisien et il ne fait aucun doute que si un parti radical unique se reconstitue je le suivrai au sein d'un groupe à l'Assemblée le moment venu », nous confie Yves Jégo, député de Seine-et-Marne. Quatre des six radicaux des Constructifs sont sur la même ligne. « Si la fusion avait bien lieu entre le PRG et les valoisien, il n'y aurait aucune raison pour que je reste chez les Constructifs », confie l'un d'eux.

Bientôt un nouveau parti de centre droit, « les Démocrates » ? Pour répondre aux doutes de certains, et face à la ligne droitière revendiquée par une partie des ténors LR, dont Laurent Wauquiez pourrait prendre la présidence en décembre, l'idée de lancer un nouveau parti de droite et du centre fait son chemin. « Il y a un espace politique à combler », jure Solère, qui s'active en coulisses pour fédérer, au-delà des Constructifs, « toutes les bonnes volontés qui ne se reconnaissent plus dans les Républicains ». Au centre du jeu, les juppéistes, forcément. Mais également de nombreux maires LR de grandes villes, comme Christian Estrosi (Nice), Jean-Luc Moudenc (Toulouse), Gaël Perdriau (Saint-Etienne) ou encore Christophe Béchu (Angers), qui pourraient soutenir cette initiative.

Tout pourrait se jouer cet automne. Le sujet devrait d'ailleurs être au menu des journées parlementaires des Constructifs, fin septembre à Nice. Quant au nom, Solère a déjà sa petite idée : « On a les Républicains, alors pourquoi pas les Démocrates ? » provoque-t-il... en référence aux noms des deux grands partis rivaux aux Etats-Unis.

Jannick Alimi et Olivier Beaumont

::: INTERNATIONAL

LA TRIBUNE – 04/09/2017

16 Merkel veut la fin des discussions d'adhésion UE-Turquie



La chancelière allemande Angela Merkel s'est prononcée dimanche en faveur de l'arrêt des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ce qui semble être un changement de position de sa part.

La chancelière allemande Angela Merkel a jugé dimanche soir que la Turquie n'adhérerait jamais à l'Union européenne, alors que les sujets tensions se multiplient entre l'Europe et Ankara.

"Je ne vois pas l'adhésion arriver et je n'ai jamais cru que cela puisse survenir", a déclaré Angela Merkel lors d'un débat télévisé à trois semaines des élections législatives allemandes, ajoutant que la question était de savoir qui de la Turquie ou de l'UE "fermerait la porte" en premier. "Il est évident que la Turquie ne devrait pas devenir membre de l'UE", a dit la dirigeante conservatrice lors d'un débat télévisé face à son adversaire social-démocrate, Martin Schulz, en vue des élections fédérales du 24 septembre en Allemagne. "Je discuterai avec mes collègues (de l'UE) pour voir si nous pouvons parvenir à une position commune à ce sujet afin que nous puissions mettre un terme à ces négociations d'adhésion", a ajouté Angela Merkel.

Ces déclarations sont susceptibles de dégrader un peu plus les relations entre l'Allemagne et la Turquie, qui se sont nettement détériorées avec les accusations de dérive autoritaire portées en Europe contre le président turc Recep Tayyip Erdogan depuis qu'il a réchappé à une tentative de coup d'Etat en juillet 2016.

La Turquie n'a pas réagi dans l'immédiat

Angela Merkel s'est exprimée ainsi après avoir été manifestement surprise par son adversaire social-démocrate lorsque ce dernier s'est engagé à faire pression en faveur d'un arrêt des négociations UE-Turquie s'il accédait au poste de chancelier après le scrutin du 24 septembre. "Si je deviens chancelier d'Allemagne, si le peuple de ce pays me confie ce mandat, alors je proposerai au Conseil européen que nous mettions fin aux discussions d'adhésion avec la Turquie", a dit Martin Schulz. "Est-ce que nous pourrions rallier tous les pays à cela, je ne sais pas. Mais je me battrais pour ça."

Dans un premier temps, Angela Merkel a mis en garde contre une telle initiative en jugeant irresponsable de fragiliser davantage les relations avec la Turquie alors que des Allemands sont emprisonnés dans ce pays.

Douze Allemands, dont quatre possèdent aussi la nationalité turque, sont actuellement détenus en Turquie pour leurs activités politiques présumées. "Je n'ai pas l'intention de rompre les relations diplomatiques avec la Turquie simplement parce que nous sommes en campagne électorale et que nous voulons montrer à chacun qui est le plus fort", a dit la chancelière.

Merkel veut séduire les électeurs conservateurs

Alors que les journalistes avaient changé de sujet et interrogeaient les deux adversaires à propos du président américain Donald Trump, Angela Merkel est revenue sur le thème de la Turquie et a brusquement pris parti en faveur d'un arrêt des négociations d'adhésion à l'UE.

Les conservateurs de l'Union chrétienne démocrate (CDU), le parti d'Angela Merkel, s'opposent de longue date à une adhésion de la Turquie à l'UE.

L'ouverture de ces discussions entre Ankara et Bruxelles a été décidée quelques mois avant l'arrivée d'Angela Merkel à la chancellerie en 2005. Elle a toujours dit qu'elle respecterait cette décision et que les négociations, qui sont aujourd'hui de fait à l'arrêt, étaient un processus "ouvert". (Michael Nienaber et Noah Barkin ; Bertrand Boucey pour le service français)

17 Pays émergents : Pékin et Delhi tentés de jouer l'unité



Le 9e sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) s'ouvre dimanche à Xiamen, dans le sud-est de l'empire du Milieu.

Après la confrontation, voici venu le temps de la photo de famille. Plus de deux mois de face-à-face tendu entre les armées chinoise et indienne sur un plateau de la région himalayenne n'ont pas dissuadé les dirigeants des deux pays de se donner rendez-vous, du dimanche 3 au mardi 5 septembre, dans la ville chinoise de Xiamen (sud-est).

La cité balnéaire doit accueillir le 9e sommet des « BRICS », ce forum des grandes économies émergentes que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Quelle qu'ait été la gravité des tensions sino-indiennes, opportunément retombées fin août, le président chinois, Xi Jinping, comme le premier ministre indien, Narendra Modi, ont maintenu cette rencontre dont le thème, à l'intitulé ronflant, promeut « un partenariat renforcé pour un avenir plus brillant ».

Une entente bien calculée. « Leur point commun, auquel ils tiennent, est de se percevoir comme les porte-parole du monde émergent face à un Occident dont ils se méfient, explique Jean-Joseph Boillot, conseiller au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales). Le forum des BRICS leur offre pour cela la bonne enceinte. »

Rivalité sur les « nouvelles routes de la soie »

Malgré cette harmonie de façade, la relation entre le dragon chinois et l'éléphant indien est avant tout gouvernée par la rivalité. Au premier rang des sujets contentieux figurent les « nouvelles routes de la soie ». L'initiative, portée par Pékin, vise à développer un maillage terrestre, maritime et numérique de l'Extrême-Orient à l'Europe occidentale. « Ce projet contourne l'Inde, qui s'en méfie énormément », souligne Jean-François di Meglio, directeur de l'institut de recherche Asia Centre.

New Delhi est vent debout contre la construction d'une voie rapide passant par le Cachemire pakistanais, une région dont il revendique la souveraineté. Le gouvernement a boudé le grand sommet international consacré aux routes de la soie organisé à Pékin en mai. Quelques jours après, il dévoilait un projet concurrent, surnommé « route de la liberté », en coopération avec le Japon – autre grand rival de la Chine. Son objectif : dynamiser des corridors maritimes entre le sous-continent, l'Afrique, le Sud-Est asiatique et le Pacifique.

« La question qui les occupe est de savoir s'il y a de la place pour deux géants dans l'Asie du XXIe siècle », résume M. di Meglio. Une compétition qui se joue sur le plan stratégique mais aussi économique. Ces derniers mois, la croissance indienne a décéléré, dans la foulée du plan de démonétisation engagé par M. Modi. Mais depuis 2015, celle-ci a dépassé en dynamisme l'économie chinoise. En 2016, New Delhi affichait un taux de croissance de 6,8 %, contre 6,7 % pour Pékin, son rythme le plus faible depuis un quart de siècle.

Le PIB chinois pèse cinq fois plus que celui de l'Inde

La convergence entre les deux pays n'est pourtant pas pour demain. Le produit intérieur brut de la Chine, deuxième économie mondiale, pèse cinq fois plus lourd que celui de l'Inde. « L'écart est tel qu'il faudrait un siècle à l'une pour rattraper l'autre, surtout compte tenu de leurs dynamiques qui sont très différentes, affirme M. Boillot. La Chine et l'Inde sont le yin et le yang des modèles économiques asiatiques. »

La première a enregistré trois décennies d'une croissance insolente fondée sur une industrialisation à marche forcée, étroitement pilotée par le pouvoir chinois. Atelier du monde

qu'elle inonde de ses produits, elle s'est imposée comme le premier exportateur de la planète, entre autres grâce à un réseau d'infrastructures performant.

La seconde fonctionne selon un mode décentralisé, rural et fortement tertiarisé. Elle joue le rôle de hub d'innovation dans certains secteurs comme la santé ou les logiciels. Sur le plan commercial, le pays est un Petit Poucet comparé à son voisin. Protectionniste, il n'hésite pas à se défendre contre l'afflux de produits « made in China ». Selon le ministère du commerce chinois, l'Inde aurait lancé pas moins d'une douzaine de procédures anti-dumping contre Pékin au premier semestre 2017, plus que n'importe quel autre pays.

Des économies qui pourraient être complémentaires

Ces modèles ne sont pas figés. La Chine de Xi Jinping ne parle que de rééquilibrer son économie de l'industrie vers les services, et de la production de masse vers la spécialisation et le haut de gamme. L'Inde de Narendra Modi, a contrario, rêve d'industrialisation.

Son gouvernement réputé pro-business en a fait le pilier de son programme économique à travers la campagne « Make in India » : un appel aux investisseurs étrangers à venir s'implanter dans le sous-continent pour profiter à la fois de son immense marché (1,3 milliard d'habitants) et de son faible coût du travail. Mais cette transformation se heurte à plusieurs obstacles parmi lesquels une bureaucratie titanesque et un déficit criant d'infrastructures.

« L'Inde manque d'infrastructures alors que la Chine est surcapacitaire et aurait donc tout intérêt à lui en fournir, fait remarquer Mahamoud Islam, économiste spécialiste de l'Asie chez l'assureur-crédit Euler-Hermes. Ces deux économies jouent sur deux tableaux différents mais elles sont aussi complémentaires et pourraient en profiter. » Ce n'est aujourd'hui guère le cas.

Des initiatives essentiellement symboliques

Le club des BRICS peut-il contribuer à changer la donne ? « Il serait remarquable qu'il permette de renforcer l'intégration économique entre les deux voisins qui est aujourd'hui quasi-nulle », note M. di Meglio. L'Inde n'est que le 13e partenaire commercial de la Chine. Laquelle entretient des relations bien plus intenses avec les Etats-Unis, l'Europe, et le reste de l'Asie où elle a atomisé ses chaînes de production.

Mais les BRICS ont beau multiplier les messages sur la nécessité d'une coopération accrue, le groupe a jusqu'ici accouché d'initiatives essentiellement symboliques, si ce n'est la création, à l'été 2015, de leur Nouvelle banque de développement. L'essentiel pour ses membres, décrit à l'agence AP Steve Tsang, du China Institute de la SOAS, l'Ecole des études orientales et africaines de l'université de Londres, est de projeter une image de consensus à travers des communiqués finaux volontairement « insipides ».

Par Marie de Vergès

LE FIGARO – 04/09/2017

18 L'Amérique se redresse sans l'aide de Trump



INFOGRAPHIE - Aucune réforme majeure n'a été lancée mais la reprise économique reste solide.

Plus d'un million d'emplois créés depuis janvier, un taux de chômage digne du plein-emploi, la consommation en hausse notable depuis le printemps... Au fil de ses tweets et de ses discours, Donald Trump revendique la paternité de l'accélération récente de l'activité aux États-Unis. Ses

prédécesseurs auraient sans doute agi de même. La tentation est grande de s'attribuer un bilan aussi positif. Même si, de toute évidence, Donald Trump n'y est pas pour grand-chose.

La hausse de la confiance des chefs d'entreprise, l'euphorie de Wall Street et l'optimisme des consommateurs depuis l'élection de Donald Trump ont certes joué un rôle dans l'amélioration de la conjoncture au printemps. L'anticipation de baisses d'impôts et d'allègements réglementaires a soutenu l'embauche. L'ampleur des créations nettes d'emplois, soit en moyenne 176.000 depuis janvier, surprend. Surtout ceux qui, si nombreux, ont prédit que le populisme et le nationalisme de Donald Trump déclencherait rapidement une catastrophe économique et des guerres commerciales.

En janvier, le professeur Alan Blinder, un démocrate, numéro deux de la Fed sous Bill Clinton, pensait que la perte de popularité de Donald Trump se solderait par «une baisse des créations d'emplois car on ne peut pas conserver un niveau mensuel de créations de 180.000, 190.000», rappelait-il récemment, en reconnaissant: «et pourtant on y est arrivé». Ce mea culpa illustre l'honnêteté intellectuelle de cet universitaire. Elle reflète aussi la subjectivité du monde académique et de celui des médias, farouchement opposés à Donald Trump, décidés à faire échouer son populisme outrancier et réticents à concéder que pour l'instant la conjoncture tient bon.

1,19 million de nouveaux emplois depuis janvier

Les créations d'emplois en août ont été certes un peu moins solides que prévu, mais l'accélération de la croissance au deuxième trimestre à 3 % en rythme annuel est de bon augure, surtout après un premier trimestre décevant qui s'était soldé par 1,2 % de croissance. Depuis janvier, l'économie américaine a créé 1,19 million d'emplois nouveaux. Il s'agit de chiffres nets. En réalité, chaque mois, quelque 5 millions d'emplois disparaissent et un peu plus de 5 millions sont créés par ailleurs dans une population totale au travail de près de 147 millions.

Loin de se décourager en réaction aux ratés de l'Administration Trump, la consommation au deuxième trimestre a progressé au rythme de 3,3 %, ce que l'on n'avait pas vu depuis un an. L'investissement a bondi au rythme de 8,8 % au cours de la même période. Les chiffres de juillet montrent que la tendance s'est maintenue au début du troisième trimestre. En août, le secteur manufacturier a même généré 36.000 postes, sa meilleure performance depuis quatre ans.

Donald Trump croit sincèrement que ses menaces verbales de droits de douane et de sanctions commerciales ont décidé des géants comme Mazda, Toyota ou Foxconn à construire de nouvelles usines sur le sol américain. On peut en douter, mais ces investissements n'en sont pas moins encourageants.

Toutes ces bonnes nouvelles devraient encourager la Réserve fédérale à amorcer une réduction de la taille de son bilan, probablement d'ici à quelques jours, ce qui ajouterait un signe de retour à la normale après les mesures exceptionnelles anticrise. Ses rachats de dette, publique notamment, le fameux «QE» mené de 2008 à 2014 au nom de la lutte contre le risque de déflation, ont pratiquement quintuplé son bilan. Après une stabilisation depuis 2014, le moment de la décrue est venu. Par ailleurs, un nouveau relèvement de taux directeur est également probable au cours de l'hiver. Si ce n'est en décembre, en début d'année prochaine.

Flou sur l'investissement

En revanche, l'incertitude qui plane sur la nature de la réforme fiscale dont le Congrès est censé accoucher retarde des projets d'investissements. Le flou entoure toujours ses ambitions en matière d'investissements dans l'infrastructure du pays. Et sur l'avenir des relations commerciales des États-Unis avec ses partenaires, les déclarations fracassantes et protectionnistes de Donald Trump ne dissipent pas le brouillard. Ce contexte n'est pas propice au doublement promis de la croissance au cours des prochaines années.

Tant que le président n'aura rien obtenu du Congrès, l'économie américaine évoluera largement sous la double direction de la Fed et de la conjoncture internationale.

Pierre-Yves Dugua

19 À Washington, une rentrée parlementaire à haut risque



Le mois de septembre sera chargé à Washington. Le Sénat et la Chambre des représentants, les deux Chambres du Congrès, reprennent leur session mardi, après un lundi férié pour cause de Fête du travail.

Des décisions urgentes doivent être prises avant octobre pour relever le plafond de la dette publique, voter les crédits nécessaires au fonctionnement normal du gouvernement fédéral, ainsi que des aides d'urgence pour les victimes de l'ouragan Harvey.

- Plafond de la dette: menace d'une cessation de paiement catastrophique

L'enjeu de cet accord à obtenir au Congrès est considérable: il s'agit d'éviter un défaut de paiement de l'Oncle Sam qui plongerait la finance mondiale dans le chaos.

Retour en arrière pour comprendre. De la création des États-Unis à 1917, le Congrès a dû approuver chaque nouvel emprunt par le Département du Trésor. Pour faciliter le financement de la Première Guerre mondiale, une loi a été votée en 1917 établissant un plafond d'endettement au-dessous duquel le Trésor est libre d'emprunter. Lorsque ce plafond est sur le point d'être dépassé, le Congrès doit cependant intervenir pour en relever le montant, à moins qu'il ait été décidé préalablement que le plafond ne s'applique pas, ce qui s'était produit entre 2015 et 2017.

Chaque vote visant à relever le plafond est l'occasion pour les élus les plus conservateurs de faire grand cas de l'accumulation, alarmante à leurs yeux, de la dette publique. Une fois de plus, cette année, les républicains les plus conservateurs ne veulent pas paraître tolérer une aggravation de l'endettement public, plafonné à la somme déjà vertigineuse de 19 847 milliards de dollars par le Congrès depuis le 15 mars 2017.

Ils exigent donc en échange de leur vote des réductions de dépenses. Mais ces dernières sont généralement inacceptables pour les centristes et les démocrates.

Certains ultras prétendent même que le relèvement du plafond n'est pas nécessaire et qu'un «défaut sélectif» de l'État fédéral ne serait pas grave. Le défaut sélectif consisterait à laisser le Trésor payer la charge de la dette, mais tolérer la suspension d'autres paiements, par exemple ceux liés aux pensions du régime général de retraite (Social Security) qui ne sont pas une «dette» au sens propre. Les agences de notation refusent cette interprétation créative des engagements du Trésor. Wall Street la juge farfelue et irresponsable. L'Administration Trump la rejette aussi.

Pour éviter un défaut de paiement, un compromis est donc bien nécessaire.

- Budget fédéral: alerte au «shutdown»

La deuxième urgence n'est pas juridiquement liée au plafond de la dette. Il s'agit simplement de faire voter une loi de finances pour couvrir au moins le début de l'année budgétaire 2018, qui commence le 1^{er} octobre. À défaut, le gouvernement se retrouverait à nouveau en shutdown, c'est-à-dire une suspension des services fédéraux classés «non essentiels», comme en 2013. Les républicains qui cette fois-ci sont majoritaires dans les deux Chambres du Congrès seraient grandement décrédibilisés si leurs dissensions débouchaient sur un nouveau shutdown.

- Réforme fiscale: nouveau revers possible

Septembre est aussi le mois où Donald Trump doit absolument lancer le débat au Congrès sur une vaste réforme fiscale dont les chances de succès sont devenues bien modestes. Steven Mnuchin, le secrétaire au Trésor, promet un plan détaillé pour la fin du mois. La méthode est étrange: comment plaider pour une réforme dont on ne donne pas le contenu? La même approche au

printemps a déjà coulé le «Trumpcare», l'alternative républicaine à l'«Obamacare». Pour éviter le même échec, le président et son cabinet promettent de s'impliquer plus fortement dans les négociations avec les élus du Congrès. Les rapports entre la Maison-Blanche et les leaders républicains se sont cependant dégradés durant l'été. Les tractations s'annoncent périlleuses.

Donald Trump fixe quatre objectifs pour cette première grande réforme fiscale depuis 1986: «Rendre le code des impôts simple, équitable et facile à comprendre. Réduire le taux d'imposition des bénéfices des entreprises de 35 % aujourd'hui à 20 %, voire 15 %. Réduire les taux marginaux d'imposition des revenus des classes moyennes. Taxer une partie des quelque 3 000 milliards de dollars de profits des multinationales aujourd'hui parqués à l'étranger, lorsqu'ils seront rapatriés aux États-Unis.»

Nombre de démocrates pourraient en théorie soutenir ces principes. Mais dès que l'on rentre dans le détail des niches fiscales qu'il faudrait éliminer pour permettre aux taux marginaux de baisser, le consensus de façade se fissure. Les déductions les plus populaires, comme celle des intérêts sur les prêts immobiliers, se trouvent être les plus coûteuses. Donald Trump a beau affirmer ne pas chercher à avantager les riches à l'occasion de cette réforme, les démocrates ne le croient pas.

Pierre-Yves Dugua

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

